

# **CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS**

**SÉANCE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024**

**COMPTE RENDU DES DÉBATS**

## ORDRE DU JOUR

<b>ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES.....</b>	<b>6</b>
2024-172 Démission de Mme Iris Gallois de son mandat de conseillère municipale et de son poste de 11 <sup>ème</sup> adjointe au Maire – Remplacement par Mme Colette Meunier – Maintien du nombre d’adjoints .....	6
2024-172 Election d’un nouveau adjoint suite à une démission.....	7
2024-174 Actualisation de l’ordre du tableau du Conseil municipal .....	9
2024-175 Indemnités de fonction des élus – Actualisation du tableau récapitulatif .....	10
2024-176 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal .....	10
2024-177 Approbation du rapport de la commission locale d’évaluation des transferts de charges (CLECT) du 27/06./2024 18	
2024-178 Adhésion de la Ville de Nevers à l’Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d’Information (ACPUSI) .....	20
2024-179 Cession de matériels de sonorisation grandes manifestations à l’Agglomération de Nevers .....	20
2024-180 Renouvellement du contrat de partenariat entre la Ville de Nevers et la SASP USON Rugby Plus – Saison 2024-2025 .....	20
2024-181 Création d’un emploi permanent de catégorie A : chargé de mission hygiène-salubrité.....	23
2024-182 Actualisation des missions et de la rémunération des vacataires .....	24
2024-183 Mise à jour du tableau des emplois de la Ville de Nevers au 01/07/2024 .....	24
2024-184 Autorisation de remisage à domicile des véhicules municipaux - Actualisation.....	24
2024-185 Mise en vente du 20, rue Albert Camus à Nevers .....	24
2024-186 Vente à Nevers Agglomération d’une partie de la parcelle CZ086b, rue du Pré Poitiers à Nevers ...	25
2024-187 Déclassement et désaffectation du cheminement rue des Tailles à Nevers.....	26
2024-188 Convention de servitude réseau de chaleur urbain – Ville de Nevers / Nevers Agglomération .....	26
2024-189 Acquisition d’une zone de stationnement dans la copropriété 11-13 rue Ferdinand Gambon à Nevers	26
<b>SÉCURITÉ.....</b>	<b>26</b>
2024-190 Convention de mise à disposition de locaux et de matériel dans le cadre de la police intercommunale - Prolongation.....	26
<b>ATTRACTIVITE.....</b>	<b>27</b>
2024-191 Convention de partenariat – Marché aux truffes .....	27
2024-192 Boutique éphémère 3 place Saint Sébastien .....	27
2024-193 Candidature de la ville de Nevers – Tournage de l’émission « Tous en cuisine ».....	28
<b>RELATION CITOYENNE .....</b>	<b>29</b>
2024-194 Convention de partenariat entre la Ville de Nevers, l’Établissement Français du Sang et l’Amicale don du sang bénévole de Nevers.....	29
2024-195 Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes .....	30
2024-196 Modification du règlement intérieur du château des Loges .....	31
2024-197 Convention de mise à disposition de locaux à l’ASEM .....	31
2024-198 Renouvellement de la Convention Constitutive du Conseil Départemental de l’Accès au Droit (CDAD) de la Nièvre .....	31

2024-199	Convention autorisant le stationnement temporaire du site Victor Hugo .....	31
<b>ENVIRONNEMENT .....</b>		<b>31</b>
2024-200	Convention de servitude pour la pose d’ancrages de végétalisation, éclairage public et sonorisation sur la façade d’un immeuble appartenant à Nièvre Habitat .....	31
2024-201	Adhésion à l’association France Villes et Territoires Durables.....	31
2024-202	Appel à projets pour le recyclage des déchets d’emballages ménagers issus de la consommation hors foyer – Candidature de la Ville de Nevers .....	31
<b>SPORT ET BIEN ETRE .....</b>		<b>33</b>
2024-203	Attribution d’une subvention – Organisation des 26° Internationaux de Tennis de Nevers Nièvre...33	
2024-204	Attribution d’une subvention au canoë club Nivernais – Organisation du grand prix de Nevers Agglomération 2024 .....	33
2024-205	Conventions de partenariat – Mercredis Multisports de l’école municipale des sports .....	33
<b>ENFANCE JEUNESSE .....</b>		<b>34</b>
2024-206	Inclusion des élèves en situation de handicap dans les écoles primaires de Nevers .....	34
2024-207	Règlement de fonctionnement des locaux de la maison de la petite enfance et des parentalités .....	34
<b>CULTURE.....</b>		<b>34</b>
2024-208	Partenariat entre la Vile de Nevers et Keolis – Mise en place du Cultur’bus pour la saison culturelle 2024-2025	34
2024-209	Partenariat entre la Ville de Nevers, la Compagnie des Ballons Rouges et le lycée Raoul Follereau – Année scolaire 2024-2025 .....	35
2024-210	Projet d’établissement 2024-2029 du conservatoire de musique et d’art dramatique de Nevers.....	35
2024-211	Avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Ville de Nevers et l’association « De cartes et de dés » pour le festival « Légendes de Nevers » le 28 septembre 2024 .....	39
2024-212	Festival Drôle de Loire 2024 : partenariat entre la Ville de Nevers et l’association Triodart’s.....	39
2024-213	Convention d’action culturelle entre la Ville de Nevers et la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD) dans la cadre du festival « Drôle de Loire » 2024 .....	39

*La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.*

M. le Maire – Mesdames, Messieurs, chers collègues, je déclare la séance du Conseil municipal de Nevers du 24 septembre ouverte.

Je vous invite à prendre place. Merci au public d'être présent. Je voulais également saluer la présence de Léa Frébault, qui est membre du Conseil neversois de la jeunesse, et qui siège à nos côtés. Elle a la possibilité d'intervenir, je le lui rappelle, et a voix consultative.

Nous sommes toujours un effectif de 39 conseillers municipaux, ce qui fait donc, je le rappelle, la majorité à 20. Nous sommes également en diffusion en direct en *Facebook Live* ; je le rappelle à l'ensemble des membres du Conseil.

Je vous propose d'ores et déjà de désigner deux secrétaires de séance, qui pourraient être, s'ils en sont d'accord, et si vous l'acceptez, Richard Bartolo et Sylvie Dupart-Muzerelle.

Pas d'opposition ? Ni d'abstention ? Ils sont désignés à l'unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

Je vous propose de valider les comptes rendus des Conseils municipaux des 10 juin et 25 juin 2024.

Tout d'abord, sur celui du 10 juin, avez-vous des remarques ou des questions ?

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Il est adopté à l'unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

Sur celui du 25 juin, y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Il est adopté également à l'unanimité. Je vous en remercie.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

Avant que nous abordions les délibérations – j'aurais peut-être pu le faire avant –, je signale que Michel Suet a donné procuration à Céline Morini. Il est excusé.

Sophian Saouli à Yannick Chartier.

Anne Wozniak à Jean-Luc Dechauffour.

Laurent Pommier à Corinne Mangel.

Françoise Hervet à moi-même.

Pas d'autres pouvoirs qui arriveraient au dernier moment ? Non ?

Sous réserve de ces pouvoirs, les votes restent ceux qui ont été exprimés il y a quelques instants.

Je voulais, à titre exceptionnel, rendre hommage à Sonia Lesage, qui tenait une institution à Nevers ; elle tenait le manège du parc. Nous avons tous connu ce manège. Ce n'était plus tout à fait celui d'avant, mais, malgré tout, il restait dans l'esprit, sans doute, le manège que nous

avons tous eu à fréquenter, ou fait fréquenter par nos enfants. C'était une institution, ce manège, dans notre ville depuis plus de 60 ans. Ce pompon, on l'a parfois tous convoité quand on était plus petits, ou notre descendance. Sonia appelait d'ailleurs les enfants qui fréquentaient ce manège ses « loulous ». Ce manège, c'était son bébé. Elle l'avait repris à Mme Troga en 2012, et elle était toujours, avec sa bonne humeur, partante pour les événements de la ville de Nevers et de ses collègues commerçants, et aussi des enseignants ; j'ai d'ailleurs eu un message d'une présidente de parents d'élèves qui me suggérait éventuellement d'organiser une marche blanche. Je ne sais pas si c'est le plus approprié ; mais à voir.

Je voulais évidemment que nous ayons une pensée pour elle, parce qu'elle était une actrice importante du parc, de la ville entière – du parc, qui, je le rappelle, n'est pas un parking ; mais je ne vais pas partir dans ces propos –.

Son manège avait subi un incendie criminel, souvenez-vous, dans la nuit du 11 au 12 juin 2018, pendant la fête foraine.

Cette jeune femme avait réussi à surmonter un désarroi qui était très fort ; nous l'avions rencontrée très rapidement, bien sûr ; aidée, comme beaucoup de personnes l'avaient fait aussi, pour que le manège, qui n'était pas celui qui était historique, retrouve le plus rapidement vie. Ce manège qu'elle exploitait a été recréé, réouvert depuis le 5 août 2018. Il y avait eu, d'ailleurs, une grande solidarité, financière, morale aussi, et une association s'était même créée, « ensemble pour le manège du parc », avec des urnes déposées chez les commerçants de la ville. Nous avons fait aussi un geste financier sur le règlement de l'occupation du domaine public de la collectivité. Nous avons inauguré ce manège, avec quelqu'un à qui nous avons rendu hommage aussi, Jacky Terreau, en 2018, qui nous a quittés aussi, le 12 septembre 2018. Il avait été un des acteurs de cette association.

C'est un décès très brutal, très rapide, dans le cadre d'une maladie inattendue. Il y a eu beaucoup de messages de solidarité, beaucoup d'émotion à Nevers, *via* les réseaux sociaux aussi, des fleurs, des dessins d'enfants qui ont été déposés sur le manège, pour exprimer la stupéfaction des Neversois. J'ai encore eu des messages aujourd'hui de personnes qui n'étaient pas au courant, et qui évidemment ont du mal à comprendre les choses.

Elle nous manquera, avec son sourire. Je la croisais souvent, en allant de mon cabinet d'avocat à la mairie. C'était toujours un moment intéressant de discuter avec elle, qui tenait quelque chose qui était véritablement devenu un monument de Nevers ; je pense qu'on peut le dire comme cela.

Ses obsèques auront lieu le 30 septembre à 14 h 00 à l'église de Varennes-Vauzelles.

Je vous propose d'observer, comme de coutume, une minute de silence, en souvenir de Sonia Lesage, qui nous a quitté bien trop tôt.

Au nom de tous les enfants de Nevers et des parents, je vous remercie pour cet hommage symbolique. Elle nous manquera.

Nous allons reprendre le cours de ce Conseil.

Je vais demander aux présidents de groupe de nous dire les délibérations qu'ils souhaitent aborder avec débat ; et, sauf si l'un d'entre vous n'en était pas d'accord, par défaut nous pourrions voter les autres sans débat.

Jean-Luc Dechauffour.

M. Dechauffour –

Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Bonjour chers collègues.

Pour le groupe majoritaire Nevers à venir, nous porterons aux débats les délibérations suivantes : n°1, 2, 3, 4, 6, 10, 15, 19, 21, 22, 24, 31, 34, 37, 39, 40 et 42.

- M. le Maire – Merci. Y a-t-il d'autres demandes ?
- François Diot.
- M. Diot – À cela, nous rajouterions simplement les délibérations n°9 et 14. Nous avons trois décisions du maire sur lesquelles nous demandons des précisions. Et puis nous aurons une question orale, en fin de Conseil.
- M. le Maire – Je vous propose de commencer par les décisions du Maire. Mais je me dis qu'il est aussi plus logique de finaliser l'installation du nouveau Conseil avant que nous abordions les sujets de fond.
- Je vais donc aborder la délibération n°1. Je vous propose en effet d'installer les nouvelles conseillères et nouvelles adjointes et qu'ensuite nous revenions aux décisions du Maire puis aux délibérations.

### **ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES**

#### **2024-172 Démission de Mme Iris Gallois de son mandat de conseillère municipale et de son poste de 11<sup>ème</sup> adjointe au Maire – Remplacement par Mme Colette Meunier – Maintien du nombre d'adjoints**

- M. le Maire – Comme vous le savez, Iris Gallois, lors du dernier Conseil municipal avant l'été, nous avait informés de sa décision de se retirer de son mandat municipal, et donc, *de facto*, de sa fonction d'adjointe. Elle a régularisé cette velléité le 2 septembre, ce qui a été accepté par le préfet de la Nièvre le 11 septembre 2024.
- Comme le veut la loi, il nous faut compléter l'effectif du Conseil municipal. Dans le cas des communes de plus de 3 500 habitants, c'est le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu qui est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. Il s'agit de Colette Meunier, qui est suivante sur la liste de « Nevers A Venir », et qui est la nouvelle conseillère municipale. Ce remplacement est d'effet immédiat, et sans procédure d'installation particulière. C'est la raison pour laquelle je vais inviter Colette Meunier, puisque c'est un constat de son arrivée, à me rejoindre. Je vais lui remettre symboliquement son insigne d'élue. Je lui laisserai la parole si elle veut dire quelques mots. Je vais l'inviter à me rejoindre.
- Le temps qu'elle arrive, je vous proposerais de maintenir le nombre d'adjoints tel qu'il était.
- (Remise de l'insigne d'élue à Mme Meunier)*
- Pour l'instant, Colette Meunier est installée là-bas, mais il est possible que cela change au prochain Conseil municipal. Je lui laisse la parole si elle veut nous dire quelques mots, quant à son intérêt pour rejoindre le Conseil municipal.
- Mme Meunier – Bonsoir à toutes et à tous. Je me présente, Colette Meunier. Je suis retraitée de la Ville de Nevers depuis 2012. Je suis investie au sein de trois associations, dont l'amicale de jumelage Nevers-Lourdes, qui a été créée en juillet 2023. Sinon, je pratique régulièrement la marche, l'aqua-fitness et le yoga.
- Suite à la démission de Mme Gallois, j'ai accepté d'exercer les fonctions de conseillère municipale. Ainsi, Monsieur le Maire, au sein de la délégation que vous me proposerez, je remplirai les différentes missions avec sérieux et engagement.

M. le Maire – Merci beaucoup, Colette Meunier. Je ne doute pas de votre motivation, nous en avons parlé. Je préciserai dans quelques jours les nouvelles délégations qui vont un peu changer, suite aussi à la volonté de quelques-uns de voir modifier leurs délégations.

Bienvenue à nouveau au sein du Conseil, et puis bon travail parmi nous.

Mme Meunier – Merci.

M. le Maire – Nous devons voter sur le maintien du nombre d'adjoints. Je précise que Colette Meunier a choisi d'être membre de la commission 1 des forces économiques, attractivité, perspectives et ressources financières et humaines, et de la commission 2, citoyenneté, solidarité et développement social, politique de la ville, jeunesse. Je rappelle qu'un élu doit être membre d'au moins une commission, ce qui est donc le cas.

Je vous propose de maintenir à 14 le nombre d'adjoints, dont 3 adjoints aux quartiers, comme nous l'avions décidé lors du Conseil du 28 mai 2020.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

#### 2024-172

#### Election d'un nouveau adjoint suite à une démission

M. le Maire – Nous avons à élire un nouvel adjoint, suite à la démission d'Iris Gallois à la fois de sa fonction d'adjointe, mais aussi de sa fonction d'élue tout court.

Comme nous venons de le voter, j'ai proposé de conserver le même nombre d'adjoints depuis le 28 mai 2020. Je propose que soit élu un nouvel adjoint au même rang que l' élu qui occupait le poste devenu vacant, c'est-à-dire le poste de 11<sup>ème</sup> adjoint. Nous devons procéder à cette élection par un vote à bulletin secret et à la majorité absolue, selon les règles du Code général des collectivités territoriales. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

On me dit qu'Isabelle Kozmin donne pouvoir à Guy Grafeuille.

Je demanderais évidemment, pour le vote, à ceux qui ont un pouvoir, de voter deux fois.

Je vais appeler les deux plus jeunes du Conseil municipal, c'est-à-dire Amandine Boujlilat et Guillaume Largeron, à devenir scrutateurs.

L'équipe majoritaire souhaite proposer un nom. Je laisse Jean-Luc Dechauffour le faire.

M. Dechauffour – Nous proposons à ce poste d'adjointe : Chrystel Pitoun.

M. le Maire – Pas d'autres candidats ou candidates ? Sachant que, si on veut respecter la parité, c'est la candidate ; et on doit la respecter.

J'invite à voter. Je vais donc procéder à l'appel.

Je rappelle la règle. Vous avez un bulletin avec le nom de la candidate ; vous avez un bulletin blanc. J'invite ceux qui ont une procuration et qui vont voter deux fois, à voter dans l'ordre de

l'appel ; c'est-à-dire pas les deux fois en même temps, mais bien dans l'ordre où vous êtes appelé, puis lorsque vous êtes représentant d'un ou d'une élue, s'il vous plaît.

Je rappelle que toute rature entraînera la nullité du bulletin ; ou tout nom qui ne serait pas conforme.

François Diot.

M. Diot – Pour notre part, Monsieur le Maire, comme d'habitude, nous considérons qu'il vous appartient de vous entourer des adjoints de votre choix. Nous n'avons pas à voter ni pour ni contre ; nous ne prendrons, tout simplement, pas part au vote.

M. le Maire – Je l'entends. Merci.

Madame Chamoux.

Mme Chamoux – Moi non plus. Pour les mêmes raisons.

*(Il est procédé aux opérations de vote)*

M. le Maire – Félicitations à Chrystel Pitoun, qui est donc élue, sur 31 votes, avec 29 bulletins favorables, 2 bulletins blancs. La majorité étant à 15, elle est largement élue, et je l'en félicite, au nom du Conseil municipal.

Pour symboliser cette élection, je vais lui remettre son écharpe d'adjointe.

*(Remise de l'écharpe d'adjointe à Mme Pitoun)*

Félicitations à Chrystel Pitoun. Bon courage pour les délégations qui lui seront confiées, pour les exercer de la meilleure façon. Les places seront réattribuées lors du prochain Conseil municipal.

À nouveau, bienvenue à une nouvelle élue, Colette Meunier, et à une nouvelle adjointe, Chrystel Pitoun, à qui je cède la parole, si elle veut nous dire quelques mots.

Mme Pitoun – Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues.

C'est avec gratitude et sens des responsabilités que j'aborderai la feuille de route de la délégation que m'a confiée Monsieur le Maire.

Permettez-moi tout d'abord de le remercier pour la confiance qu'il m'accorde. Votre soutien, Monsieur le Maire, est pour moi une source d'inspiration et d'engagement dans l'action que je devrai mener.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à l'ensemble de mes collègues élus. Votre appui et votre confiance me touchent particulièrement, et je suis heureuse de m'investir plus encore à vos côtés, et pour ma ville, en devenant adjointe.

L'éducation est le socle de notre société, la jeunesse et l'enfance. Son avenir est aussi celui de notre ville. Notre mission et responsabilité est d'assurer que chaque enfant, quel que soit son parcours, ait accès à une éducation de qualité, inclusive et adaptée aux besoins du monde d'aujourd'hui. Nous œuvrons à assurer des environnements scolaires sûrs et propices à l'épanouissement de nos élèves, au soutien de nos enseignants, qui font un travail remarquable au quotidien, et à répondre aux attentes des familles qui nous font confiance.

Les grands caps fixés par Monsieur le Maire pour cette fin de mandat sont la poursuite de la rénovation et de la modernisation de nos établissements, et l'égalité des chances, et favoriser également l'innovation pédagogique. Autant de sujets et d'enjeux importants et passionnants, que je suis honorée de mener à bien, avec toute l'implication qu'ils méritent.

M. le Maire – Merci pour ces propos. Et, à nouveau, bon courage dans les nouvelles fonctions.

François Diot.

M. Diot – Merci, Madame Pitoun. Monsieur le Maire, on croit donc comprendre que Mme Pitoun sera adjointe à l'éducation, à l'enfance et à la jeunesse.

M. le Maire – Pas forcément en copié-collé sur le mandat d'avant, car, comme je vous l'ai dit, en fonction des discussions avec certains élus, il est possible qu'il y ait quelques changements. Cela ne sera donc pas forcément exactement du copié-collé. Mais il y aura la partie Éducation.

Je vous donnerai les délégations définitives, pour celles qui changeront ; rapidement.

**2024-174**

**Actualisation de l'ordre du tableau du Conseil municipal**

M. le Maire – Nous allons prendre acte de l'ordre du tableau, qui est désormais le suivant :

Denis THURIOT, Maire  
Céline MORINI, Première adjointe  
Michel SUET, Deuxième adjoint  
Amandine BOUJLILAT, Troisième adjointe  
Daniel DEVOISE, Quatrième adjoint  
Corinne MANGE, Cinquième adjointe  
Françoise HERVET, Sixième adjointe  
Anne WOZNIAK, Septième adjointe  
Yannick CHARTIER, Huitième adjoint  
Jean-Luc DECHAUFFOUR, Neuvième adjoint  
Bertrand COUTURIER, Dixième adjoint  
Chrystel PITOUN, Onzième adjointe,  
Claude LORON, Douzième adjoint - Adjoint de quartier Est  
Martine MAZOYER, Treizième adjointe - Adjointe de quartier Cœur de ville - jonction  
Mahamadou SANGARE, Quatorzième adjoint - Adjoint de quartier Ouest.

Ensuite, en tant que conseillers municipaux qui ont tous des délégations :

Sophian SAOULI  
Guy GRAFEUILLE  
Philippe CORDIER  
Laurent POMMIER  
Isabelle KOZMIN  
Hervé BARSSE  
Muriel MARTY  
Walid GHESSAB  
Christine KRONENBERG  
Guillaume LARGERON  
Basile KHOURI  
Myrienne BERTRAND.

Conseillers municipaux n'ayant pas de délégation :

François DIOT  
Rose-Marie GERBE  
Sylvie DUPART-MUZERELLE

Emilie CHAMOUX  
Damien BAUDRY  
Florence VARD  
Sandra PARDAL  
Jimmy DEROUAULT

Avec délégations :  
Rabah BABOURI  
Laëtitia SANVOISIN  
Richard BARTOLO  
Colette MEUNIER.

Je vous propose de prendre acte des modifications du tableau.

*Il en est pris acte à l'unanimité.*

**2024-175**

**Indemnités de fonction des élus – Actualisation du tableau récapitulatif**

M. le Maire – Sur les indemnités de fonction des élus, cela ne change pas puisque nous avons le même nombre d'élus.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour l'unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2024-176**

**Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal**

M. le Maire – Nous avons finalisé cette partie d'installation. D'ailleurs, c'était l'ordre prévu ; c'était l'habitude qui m'a fait aborder les décisions prises par le Maire.

Je vous propose d'aborder celles-ci, et puis nous passerons ensuite aux votes sans débats, et, après, aux délibérations avec débats.

Qui souhaite poser la première question ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault – Merci, Monsieur le Maire.

Sur la décision n°090, pour le déplacement à Drummondville de deux de vos adjoints, pourriez-vous nous donner une idée du montant de la prise en charge des frais ? Cela n'a pas pu être possible en commission.

M. le Maire – Comme vous le savez, le SIIVIM existe depuis 2018 ; et il se tient un an sur deux en France, pour l'instant à Nevers ; un an sur deux au Québec. Nous avons reçu l'an passé une forte délégation de 90 Québécois, plus d'autres villes de France, d'Europe et d'autres nationalités. Cette année, c'est nous qui nous rendrons à Drummondville, dans une dizaine de jours, avec, évidemment, une place majeure en tant que co-fondateurs du SIIVIM. Nous conduisons une délégation d'une cinquantaine de personnes, qui ne sont pas toutes prises en charge par nos collectivités, avec un choix parmi les élus et les agents, principalement de Nevers Agglomération, mais aussi de la Ville de Nevers.

Pour la Ville de Nevers, entre élus et agents, l'aller-retour est de 1 442 €, sachant que nous avons des tarifs préférentiels avec le partenariat d'Air Canada. Il y aura des repas qui ne sont pas pris en charge dans le cadre du congrès, ce que nous estimons à environ 30 repas, pour une douzaine, ce qui fait 360 €. Et puis la participation au SIIVIM.

Pour deux élus, cela fait 2 123 € par personne, tout compris, hébergement, voyage et repas hors prise en charge par le congrès.

Voilà ce que je peux vous répondre.

Les agents et les élus assurent des missions précises ; il ne s'agit pas juste d'aller à un salon, il s'agit aussi d'aller, comme le font les Québécois, récupérer des innovations, voire si elles peuvent avoir leur place à Nevers, sur l'agglomération, et puis remettre des prix qui pourraient être aussi des prix à des start-ups locales. Ivéo, notre partenaire québécois, finance le déplacement de 5 start-ups françaises qui vont concourir pour être primées là-bas. Il y en a une, d'ailleurs, qui m'a contacté récemment pour que je l'accompagne en Serbie ou en Croatie, et c'est Muriel Marty qui doit y aller lors de la semaine du SIIVIM. Cette entreprise a été primée au SIIVIM et a été repérée, et elle a gagné un prix européen. Le SIIVIM est donc aussi un levier de reconnaissance et de développement en dehors de notre système local.

Sylvie Dupart-Muzerelle.

Mme Dupart-Muzerelle – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Nous voulions intervenir sur la décision n°114, pour revenir sur cette décision au sujet de laquelle nous nous sommes déjà exprimés par communiqué de presse, et qui a déjà fait couler un peu d'encre cet été. Vous connaissez donc notre position. Il s'agit de la mise en œuvre du droit de préemption exercé par la Ville sur le fonds de commerce « La Pause », installé place Guy Coquille depuis plus de 40 ans.

Il s'agit d'un établissement installé de longue date, et il trouve un repreneur pour poursuivre une activité de brasserie, qui me semble plus que jamais parfaitement convenir sur l'espace rénové de la Place Guy Coquille.

Or, vous décidez d'exercer un droit de préemption sur cet établissement pour y installer, je cite, « *une enseigne nationale de restauration qualitative* », au détriment du repreneur individuel qui avait conclu la vente ; cette enseigne nationale se révélant être les établissements Paul.

Il nous est indiqué dans la présentation que cette décision est prise notamment en considération de « *la sauvegarde du commerce de proximité* ».

Vous me permettrez de m'interroger sur cette vision de sauvegarde du commerce de proximité qui amène à favoriser une enseigne nationale par rapport à un entrepreneur local.

Cette décision est prise aussi en vue de « *renforcer la diversité de l'offre commerciale en centre-ville* », alors qu'il existe à 200 mètres de la place Guy Coquille une enseigne similaire, et que la ville est déjà pourvue de nombreuses boulangeries industrielles, alors que les artisans boulangers, eux, ne se comptent plus que sur les doigts d'une main.

En attendant la revente et l'installation de Paul, le local est fermé, certainement pour plusieurs mois, ce qui, vous l'avouerez, ne participe pas à la revitalisation du centre-ville.

Cette installation participe, pour nous, non pas à une diversité, mais à une uniformisation des villes, dans lesquelles on trouve les mêmes magasins, aménagés de la même façon, avec les mêmes produits.

Vous l'aurez compris, cette installation à tout prix d'une enseigne nationale relève d'une vision de la ville que nous ne partageons pas, et qui nous semble assez incompréhensible.

M. le Maire –

Tout d'abord, il apparaît un peu prématuré de considérer, comme future enseigne, Paul, pour ce fonds de commerce, dans la mesure où aujourd'hui je ne fais qu'exercer ce qui m'a été confié en tant que maire, comme dans beaucoup de communes, c'est-à-dire la possibilité d'exercer un droit de préemption au sens large, et, là, en l'occurrence, un droit de préemption commercial.

Une fois le rachat du fonds exercé, n'importe qui peut concourir à le reprendre derrière.

Je voulais juste aborder une partie technique, et ensuite une partie sur la politique que nous menons autour de la relance du centre-ville et du commerce, et que l'on ne pourra pas nous enlever, depuis 10 ans.

Tout d'abord, sur l'aspect technique, j'ai donc, par délibération du 28 mai 2020, la possibilité d'exercer des décisions qui s'imposent en matière notamment de préemption sur les fonds de commerce.

Effectivement la SARL « Brasserie La Pause », qui est un établissement connu depuis des décennies, était exploitée sous la propriété de Mme Isabelle Bœuf.

Une cession a été notifiée à la Ville le 21 mai 2024, avec un montant du prix de vente de 95 000 €.

Évidemment, compte tenu de la forte rénovation en cours – je remercie les commerçants et leurs clients de leur compréhension, mais c'est pour la bonne cause –, nous avons considéré que, dans le cadre de la politique de diversité commerciale et de sauvegarde du commerce de proximité, qui sont des objectifs forts de notre équipe municipale, il nous appartenait, dans le cadre de cette attractivité commerciale soutenue par Action Cœur de Ville, de finalement faire ce que nous avons décidé de faire en instituant un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat. C'est dans ce périmètre que sont soumises les cessions de fonds de commerce ou artisanaux ou baux commerciaux à la préemption.

Ce fonds de commerce, situé 12 place Guy Coquille, est dans ce périmètre, mais il est surtout situé dans l'une des principales artères commerçantes, et dans une place qui était moribonde, et qui va reprendre vie, avec aussi des projets en bas, comme la maison des étudiants.

Le bail en cours est de 9 ans, du 15 janvier 2016 au 14 janvier 2025. La Ville a décidé de travailler dans un objectif d'amélioration de l'offre commerciale en centre-ville. Je proposerai prochainement au Conseil municipal de délibérer sur une protection des commerces restant vides. Je le redis – et je vois que certains s'excitent sur les réseaux sociaux, n'ayant pas tout à fait compris la réalité des choses –, tout ce qui reste vide aujourd'hui est inlouable. Je dis bien « tout ce qui reste vide est inlouable », à cause d'une politique tarifaire trop forte de certains bailleurs, et à cause d'une politique de non-entretien de certains bailleurs qui considèrent qu'être bailleur, c'est percevoir des loyers, et que ce n'est pas entretenir son bien. Je les ai donc convoqués un par un, pour que certains prennent conscience que, s'ils voulaient louer ou vendre un bien qui est à vendre depuis 10 ans sans que personne ne s'y intéresse, avec des planchers effondrés, il serait bon qu'ils fassent des efforts.

Ces fausses vitrines vides, aujourd'hui, ne sont pas de la véritable vacance, et, en tout cas, nous prêtons attention à un peu tout.

Nous avons aussi engagé une démarche de prospection d'enseignes nationales « locomotives », soutenus par un cabinet spécialisé, concomitamment à la requalification de nos espaces publics.

Dans ce cadre, qui n'est pas encore acquis pour l'instant, autour du droit de préemption que j'exerce par la délégation que vous m'avez confiée. Or, nous avons vu, par cette étude, qu'il nous fallait aussi installer des enseignes nationales de restauration qualitative, et ce qu'on appelle des enseignes moteurs.

Après, ce n'est pas parce qu'il y a une enseigne que c'est forcément un géant ; ça peut aussi être un indépendant qui reprend une enseigne nationale.

Dans le cadre des éléments d'attractivité pour Cœur de Ville pour la place Guy Coquille, il nous a semblé intéressant, en tout cas, d'être à l'écoute de cette enseigne qui souhaite s'installer. Nous en avons d'autres en stock. Je le dis à ceux qui considèrent qu'il y a de moins en moins de commerces, ce qui est faux : nous avons ouvert plus de commerces depuis 2018 que le nombre de fermetures. L'objectif est donc d'avancer sur ce qui peut être « commerces à louer » dans des conditions qui soient viables.

Si l'enseigne Paul devait reprendre après l'activité de préemption, nous nous inscrivions dans une direction que prennent aussi d'autres villes. D'ailleurs, je lisais un article, ce matin, sur la ville d'Aubagne, à qui on a reproché de faire des travaux – mais les travaux en général sont nécessaires –, avec l'aide de la plateforme PACI, et la Ville a travaillé à la création d'un véritable parcours shopping avec la création de nouvelles enseignes de bouche ou de type Concept Stores, qui seront en complément des autres commerces. C'est important. Or, la ville a souhaité aussi préempter des locaux commerciaux pour les proposer à des porteurs de cette nature.

Dans toutes les études que j'ai pu lire, pour faire revenir des personnes pour consommer – je ne dis pas qu'il n'y en a pas, mais je dis qu'on pourrait en attirer, et c'est l'objectif aussi de la rénovation de toute cette zone piétonne, c'est que ce soit la galerie marchande à ciel ouvert de l'agglomération – il est dit qu'un des moteurs, c'est parfois des enseignes à connotation nationale, mais c'est aussi et surtout des métiers de bouche. En l'occurrence, Paul, c'est plus qu'une boulangerie ; ce n'est pas industriel. Cela engendrera 15 emplois, pour fabriquer, non pas place Guy Coquille, mais à côté de Nevers. Il ne faut pas le négliger non plus. Et il ne faut pas négliger l'apport de nouvelles personnes en centre-ville.

Déjà, premièrement, j'espère que les habitants de l'agglomération, de la Nièvre, d'autres départements limitrophes, viendront davantage, car on vient se promener dans un centre-ville, mais à condition qu'il soit agréable et accueillant.

Deuxièmement, l'objectif est, d'abord, que tout le monde ait de la place, et il y a des boulangers qui ne sont pas très loin, que je connais ; il y a l'enseigne Céréa aussi qui fonctionne très bien, et l'idée est que chacun puisse trouver sa clientèle. Vous savez, pour discuter parfois avec des commerçants vers lesquels s'installe un concurrent, ils ne sont pas dépressifs ; ils sont plutôt contents, parce que ça génère davantage de flux, et tout le monde s'y retrouve. Il ne faut donc pas considérer que, s'il y a un boulanger ici et qu'il y en a un 200 mètres plus bas, c'est une catastrophe. Je ne le pense pas.

Cette enseigne, si celle-ci rachète, derrière le droit de préemption de la ville, peut être très intéressante pour le nouveau fonctionnement de la ville de Nevers.

Je rappelle aussi que nous aurons la maison des étudiants, en bas, avec un flux étudiants ; que nous aurons de nouveaux habitants au-dessus, et j'étais avec l'investisseur tout à l'heure, ainsi que la première adjointe. Il ne faut pas oublier aussi que nous aurons la cité administrative un peu plus haut, avec 250 à 300 fonctionnaires de l'État réunis. Ils seront aussi susceptibles, pendant leurs heures de pause, d'aller, je l'espère, dans le centre-ville, qui n'est pas si grand que cela dans son linéaire, et de pouvoir atteindre l'ensemble des commerces, et notamment celui-là, parce qu'il faudra bien que les choses se partagent.

Je suis donc relativement serein. L'objectif, ce n'est pas d'empêcher les commerçants de commercer ; c'est au contraire une façon de ramener davantage de personnes, afin que cela irrigue les différents commerces. Je pense que le véritable concurrent, ce sont les géants de l'internet ; ce ne sont pas les zones commerciales périphériques. C'est à nous de faciliter, et aussi d'avoir de temps en temps quelques enseignes motrices, et je pense que cela sera le cas, ce qui existe à proximité, comme Bourges ou autre, et ce qui n'a pas tué les boulangers du coin, loin de là.

Voilà donc les motifs de cette mesure ; ce n'est pas pour cela que nous empêchons les indépendants de poursuivre. Je rappelle aussi qu'il y a une liberté d'installation, que nous allons, dans le linéaire commerçant de centre-ville, limiter les espaces aux commerces, et non pas aux services. Donc, oui, je vous proposerai une délibération pour que, dans le cadre d'une modification simplifiée du PLU, nous puissions réserver ce qui reste des commerces dans ces zones en plein cœur de ville ; et les services pourront s'installer dans les rues plus adjacentes où il y a de la place.

Voilà les explications.

Y a-t-il d'autres questions ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault – Oui. Vous avez dit beaucoup de choses. D'abord, le sujet n'est pas la vacance, le sujet est le fait qu'un indépendant qui voulait s'installer, pour reprendre vos termes, se retrouve sans solution pour l'instant. On privilégie le « gros », et on laisse le « petit ». Avez-vous quelque chose à nous dire à ce sujet ?

J'entends tous les arguments que vous donnez, issus d'une étude, sur l'installation d'enseignes qui seraient motrices en complément d'autres commerces, etc. Mais, pour moi, une brasserie en plein centre de Nevers n'est pas non plus si saugrenue que cela. Je pense que l'émoi vient aussi de cela. Y a-t-il une proposition qui va être faite au repreneur qui était prévu ?

M. le Maire – D'abord, j'aurais apprécié que le repreneur dont vous parlez vienne éventuellement me rencontrer, ou en tout cas le service Commerce ou l' élu au commerce...

Si ? Cela a été fait ? Je laisse peut-être sur ce point l' élu au commerce intervenir.

M. Dechauffour – En fait, vous avez une information qui est erronée, que vous diffusez dans la presse, et qui n'a pas été vérifiée. L'enseigne que nous accompagnons, l'enseigne Paul, est depuis le début en relation avec Mme Bœuf. Les personnes dont vous parlez sont arrivées en deuxième position, bien après. Je les ai rencontrées. Nous avons étudié leur projet, et leur projet était, à mes yeux et à nos yeux, et avec des spécialistes, non viable. Je pense que vous nous auriez reproché, dans quelques mois, que ces commerçants, ces investisseurs qui investissaient une somme moins importante que l'enseigne Paul, n'aient pas, à mon avis, perduré. On aurait donc probablement eu un endroit à nouveau vacant très rapidement. Voilà mon point de vue.

Je pense qu'il faut analyser les choses un peu différemment.

Pour organiser son centre-ville, on a besoin notamment d'enseignes, qui sont en capacité de créer du flux, par leur communication, par le fait que leurs marques ou leurs produits sont connus et appréciés au niveau national. Qu'est-ce qui singularise aujourd'hui une ville ? Ce sont ses commerçants indépendants. À Nevers, on n'est pas en reste ; nous en avons vraiment beaucoup. Pour preuve, dans la délibération que je vais vous présenter un peu plus tard, nous avons mis en place des pépinières. Elles sont faites pour les commerçants indépendants qui veulent tester une activité. On a aussi les boutiques éphémères. Nous les accompagnons vraiment sur la durée. En 4 ans, nous avons installé 8 commerçants indépendants ou artisans indépendants dans la ville de Nevers ; je pense que c'est une belle réussite.

Nous n'opposons pas, contrairement à vous, les enseignes et les commerçants indépendants. Je pense que c'est une erreur de le faire ; je pense que c'est une vision restrictive du monde du commerce aujourd'hui.

La ville de Nevers est, je trouve, extrêmement bien équipée, et ce n'est pas fini, parce que nous sommes en train d'accompagner de très beaux projets, qui sont aussi des commerçants indépendants.

M. le Maire –

Je partage les propos de Jean-Luc Dechauffour. Vous dites que c'est un « petit » face à un « gros ». D'abord, ce sont des commerçants. Ils ne sont pas propriétaires de l'enseigne nationale, ceux qui reprennent. Ils ont déjà des activités commerciales.

Ensuite, je l'ai dit, ce sera du pain fabriqué sur le territoire, avec la création de 15 emplois ; je pense que vous pouvez l'entendre aussi, car, dès que quelque chose ferme, vous râlez, vous avez bien raison ; mais c'est comme ça. Je rappelle aussi la liberté d'installation du commerce, sous réserve de quelques contraintes que nous allons accroître.

Pour le reste, ce qui compte le plus, ce n'est pas de savoir si c'est un indépendant ou pas un indépendant. Ce qui compte, c'est de répondre aux besoins des habitants du territoire. Je pense qu'on rentre dans un besoin qui n'existait pas aujourd'hui. Paul est une enseigne qui existe dans beaucoup de villes de notre taille ; qui n'était pas chez nous encore, et ça peut constituer une attente de certains. Cela ne remettra pas en cause ceux qui préfèrent aller chez leur boulanger préféré, et ils ont bien raison aussi de le faire.

Je suis de cet avis de ne pas opposer les types de commerces. Je pense qu'on a eu tendance à opposer les centres-villes à des zones périphériques démultipliées. Il fallait y penser avant, mais ça n'a pas été fait. Donc c'est ainsi. Et Nevers en a beaucoup souffert. Aujourd'hui, nous essayons de travailler avec tout le monde, et les habitants du territoire ont besoin aussi de s'y retrouver dans certaines enseignes qu'ils apprécient par ailleurs, et qu'ils peuvent retrouver ailleurs.

Il ne s'agit pas d'uniformiser, mais je pense que nous avons démontré depuis 10 ans que nous accompagnons largement, si je vous cite « le petit commerce » ou « le petit artisanat », qui ont toute leur place dans le secteur notamment du centre-ville, que nous encourageons et que nous accompagnons même financièrement par les pépinières, ou la négociation parfois de loyers avec le bailleur ; cela nous arrive régulièrement d'intervenir dans les discussions quand on nous le demande.

Jean-Luc Dechauffour.

M. Dechauffour –

Je voudrais juste rajouter deux points.

Effectivement, vous avez raison, une brasserie sur la place Guy Coquille est absolument utile et nécessaire. Nous travaillons pour cela.

À partir du 1<sup>er</sup> octobre, lorsque « La Pause » aura fermé ses portes, nous allons positionner le food truck de Juliette Perrier, devant « La Pause », jusqu'à la fin de l'année. On aura une offre qui n'est pas une brasserie, je suis d'accord, mais qui est une jolie offre, et qui donne beaucoup de gaieté au cœur de ville.

M. le Maire –

Ce sont sur trois décisions du Maire que vous vouliez intervenir ?

M. Diot –

Oui. Il y en a une troisième.

J'ajoute simplement, sur ce sujet, que vous parlez de « générer du flux ». On peut le comprendre. Ceci dit, je ne pense pas qu'on vienne de Bourges ou d'Auxerre pour acheter une baguette de pain. Quand on génère du flux place Guy Coquille, on le détourne d'ailleurs. Sur cette question de « locomotive commerciale », « créer du flux », etc., je pense qu'il n'y a rien de spontané, et qu'on partage, à Nevers, un gâteau qui est quand même limité, notamment pour les boulangeries. Je crains donc que cela ne se fasse au détriment d'autres. J'espère me tromper. Ensuite, Monsieur Dechauffour est un homme de métier ; donc on verra.

L'autre point demandé concerne la décision n° 135, sur le renouvellement de l'éclairage du stade du Pré Fleuri. Il y en a pour 466 000 € TTC. C'est un montant qui nous semble élevé. Ma question est de savoir si nous avons des co-financements, et de connaître le plan de financement pour renouveler, pour 466 000 €, l'éclairage du stade du Pré Fleuri.

M. le Maire –

Je voulais juste revenir sur ce que vous disiez ; oui, les enseignes génèrent du flux. Ce n'est pas le cas si les clients n'y allaient pas ou commandaient sur internet. Vous réduisez Paul à une boulangerie, alors que c'est aussi une activité de restauration, qui peut tout à fait convenir à des étudiants, qui seront réunis là-bas. Je rappelle que nous avons plus de 3 000 étudiants. Je rappelle aussi que nous avons repris de la population. Cela se sent dans la circulation, cela se sent dans les écoles, et j'espère que nous aurons de bons chiffres à annoncer. Nous avons donc plus de monde aussi, dans Nevers et sur l'agglomération notamment.

Il y a aussi des besoins qui s'accroissent. On voit qu'il y a de multiples offres en périphérie, que vous ne dénoncez pas, et notamment à Varennes-Vauzelles ; mais ce n'est pas une critique. Cela veut donc dire qu'il y a aussi des besoins.

Sur le rugby, effectivement c'est un investissement que nous devons faire, et c'est la Ville de Nevers qui va le financer. C'est son stade, je le rappelle, sa propriété, même si nous travaillons sur un nouveau modèle, des baux emphytéotiques, etc.

En tout cas, nous devons renouveler l'éclairage du stade du Pré Fleuri.

Je vais parler raisonnablement technique ; j'invite l'adjoint aux travaux, s'il veut me compléter, à le faire, parce que c'est un spécialiste. Régis Dumange, qui est devenu vice-président de la Commission des Stades, à la Fédération Française de Rugby, m'a alerté sur le fait qu'il serait quand même paradoxal que nous ne puissions plus recevoir d'aides de la Fédération dès lors que l'éclairage n'était plus dans les normes. Nous avons donc joué un peu la montre, et il a fallu trouver un budget, après appel d'offres, de 466 208,40 € TTC. Les sources traditionnelles 2000 W iodure métallique installées en 2013 au Pré Fleuri ne permettaient plus de remplir les obligations qui nous sont formulées, comme tous les stades, par la Ligue Nationale de Rugby en Pro D2, notamment pour les retransmissions télévisées, qui sont régulières, sur les deux valeurs d'uniformité des vues caméras dans buts. C'est-à-dire qu'on perdait les aides et éventuellement les diffusions télé.

Il nous a donc fallu remettre l'éclairage aux normes, et en profiter – c'était prévu, mais nous ne savions pas quand nous pourrions trouver les budgets – pour passer en leds, qui, vous le savez, consomment très peu. Nous avons travaillé cela techniquement avec l'USON, et cela nous permettra de baisser les puissances installées de 39 %, et de faire l'économie de 12 projecteurs. C'est donc un investissement, mais c'est aussi une rentabilité qui sera dans le temps par les économies de coûts d'éclairage.

Initialement il était prévu aussi le remplacement des mâts. Déjà je ne vous dis pas le coût sans les mâts. Mais finalement nous avons regardé un peu, avec Régis Dumange, ce qui a été fait dans d'autres stades, et nous avons pu, en vérifiant, conserver les mâts, ce qui est quand même là aussi encore une économie.

Les travaux préparatoires vont avoir lieu du 14 octobre au 7 novembre, et le remplacement des projecteurs sur mâts va avoir lieu à une période sans matchs à domicile entre le 9 et le 22 novembre.

Il va falloir déposer 116 projecteurs de 2000 W iodure métallique et poser 104 projecteurs de 1500 W leds, avec la mise en place aussi d'un module de commandes programmable, avec 5 scénarios d'éclairage. L'éclairement moyen maintenu sera de 1 800 Lux, ce qui satisfait même les exigences de Top 14, au cas où...

François Diot.

M. Diot – Si vous écoutiez ma question, Monsieur le Maire, vous vous apercevriez que je parlais du financement. À moins que la Ville prenne tout en charge...

Il n'y a pas de cofinancement ?

M. le Maire – Il n'y a pas de cofinancement sur l'éclairage du stade. Si vous écoutiez ma réponse, cela a été, dès ma première phrase, indiqué, en vous disant que c'était la Ville qui finançait, parce que c'est son stade. Néanmoins, sur d'autres projets (centre de formation, nouvelles tribunes...), nous travaillons, avec les équipes de Régis Dumange, à un autre scénario, qui devrait être beaucoup moins coûteux que le premier envisagé pour l'ensemble des collectivités concernées. Le Conseil départemental ayant bloqué une enveloppe globale de 2,5 M€, il nous était demandé aussi notre part. Nous espérons que la façon dont les choses vont être maintenant portées aboutira à des sommes moindres.

Mais je rappelle aussi toute l'économie que cela génère, dans l'hôtellerie, dans la restauration, dans la découverte de notre territoire, pour les personnes qui veulent prendre le temps par ailleurs pour visiter la ville (comme certains Nivernais le font en allant en déplacement). Il y a aussi l'intérêt sportif et puis le lien social que le rugby a apporté à notre territoire, et qui est très fort, dans la limite où les matchs sont très accessibles à tous.

Nous en avons terminé sur les questions liées aux décisions du Maire.

Je vous propose de voter par défaut sans débat les délibérations suivantes :

2024-178 (7) – Adhésion de la Ville de Nevers à l'Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information (ACPUSI).

***Adopté à l'unanimité.***

2024-179 (8) – Cession de matériels de sonorisation grandes manifestations à l'Agglomération de Nevers.

Je rappelle que cette acquisition, que nous avons vue en Conseil d'Agglomération samedi, va permettre de prêter le matériel à toutes les communes qui en auraient besoin.

***Adopté à l'unanimité.***

2024-182 (11) – Actualisation des missions et de la rémunération des vacataires.

***Adopté à l'unanimité.***

2024-183 (12) – Mise à jour du tableau des emplois de la Ville de Nevers au 01/07/2024.

***Adopté à l'unanimité.***

2024-184 (13) – Autorisation de remisage à domicile des véhicules municipaux - Actualisation des règles.

***Adopté à l'unanimité.***

2024-187 (16) – Déclassement et désaffectation du cheminement rue des Tailles à Nevers.

***Adopté à l'unanimité.***

2024-188 (17) – Convention de servitude réseau de chaleur urbain – Ville de Nevers / Nevers Agglomération.

***Adopté à l'unanimité.***

2024-189 (18) – Acquisition d'une zone de stationnement dans la copropriété 11-13 rue Ferdinand Gambon à Nevers.

Nous envisageons de la céder. Nous prendrons une délibération de principe en ce sens pour la partie qui appartient à la Ville de Nevers. Nièvre Aménagement fera de même pour la sienne, et l'Agglomération aussi, et il y a d'autres copropriétaires privés.

***Adopté à l'unanimité.***

2024-191 (20) – Convention de partenariat – Marché aux truffes.  
Il aura lieu le 19 octobre.

***Adopté à l'unanimité.***

2024-194 (23) – Convention de partenariat entre la Ville de Nevers, l'Etablissement Français du Sang et l'Amicale don du sang de Nevers

***Adopté à l'unanimité.***

2024-196 (25) – Modification du règlement intérieur du château des Loges.

***Adopté à l'unanimité.***

2024-197 (26) – Convention de mise à disposition de locaux à l'ASEM.

***Adopté à l'unanimité.***

2024-198 (27) – Renouvellement de la convention constitutive du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de la Nièvre.

***Adopté à l'unanimité.***

2024-199 (28) – Convention autorisant le stationnement du site Victor Hugo.

***Adopté à l'unanimité.***

2024-200 (29) – Convention de servitude pour la pose d'ancrages de végétalisation, éclairage public et sonorisation sur la façade d'un immeuble appartenant à Nièvre Habitat.

***Adopté à l'unanimité.***

2024-201 (30) – Adhésion à l'association France Villes et Territoires Durables.

***Adopté à l'unanimité.***

2024-203 (32) – Attribution d'une subvention – Organisation des 26<sup>e</sup> Internationaux de Tennis Nièvre.

***Adopté à l'unanimité.***

2024-204 (33) – Attribution d'une subvention au canoë club Nivernais – Organisation du grand prix de Nevers Agglomération 2024.

***Adopté à l'unanimité.***

2024-206 (35) – Inclusion des élèves en situation de handicap dans les écoles primaires de Nevers.

***Adopté à l'unanimité.***

2024-207 (36) – Règlement de fonctionnement des locaux de la maison de la petite enfance et des parentalités.

***Adopté à l'unanimité.***

2024-208 (37) – Partenariat entre la Ville de Nevers, la Compagnie des Ballons Rouges et le lycée Raoul Follereau – Année scolaire 2024-2025.

***Adopté à l'unanimité.***

2024-212 (41) – Festival « Drôle de Loire » 2024 : partenariat entre la Ville et l'association Triodart's.

Nous aurons toujours pour parrain SMAIN, avec des Master Class.

***Adopté à l'unanimité.***

## **2024-177**

## **Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) du 27/06./2024**

M. le Maire –

Je vais passer la parole à Guillaume LARGERON pour aborder le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT).

M. LARGERON –

Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, derrière cet intitulé un peu cryptique qu'on appelle la CLECT – pour les personnes qui nous suivent en direct, c'est la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges –, désigne une commission qui se réunit de temps en temps au niveau de l'intercommunalité dès qu'on transfère soit des compétences soit des politiques. Cela portait sur le transfert lié à la commune de Saint-Eloi. Comme vous le savez, la commune de Saint-Eloi nous a rejoints, au 1<sup>er</sup> janvier. Pour nous rejoindre, elle a dû quitter, malheureusement pour elle, la communauté de communes Loire et Allier ; heureusement pour l'intercommunalité.

Cela se traduit par le fait qu'elle récupère un certain nombre de compétences qu'elle avait transférées à la communauté de communes Loire et Allier, et qu'elle transfère en partie, du moins sur les politiques qui sont portées par l'intercommunalité, à l'Agglomération.

Cela porte sur les zones d'activité économique ; une seule zone est concernée pour le transfert. Il s'agit du coût de l'entretien. Cela représente 14 200 €.

Le transfert du coût d'entretien du réseau des eaux pluviales vers l'Agglomération s'opère tout naturellement, puisque ce sujet a été transféré aux intercommunalités en 2020.

Pour le coût d'entretien de la voirie, en revanche, il faut signaler que la voirie avait été considérée d'intérêt communal pour la CCLA, mais qu'elle ne l'est pas pour l'Agglomération. Aussi une partie est retransférée à la commune de Saint-Eloi, et la commune récupère ainsi de l'argent, pour un total de 10 434 €.

Il y a aussi l'élimination des déchets, qui est une compétence d'Agglomération, ce qui est évalué à 74 988 €.

Pour la fibre, l'Agglomération bénéficiait d'un appel à manifestation d'intérêt qui permettait que nous soyons couverts par Orange, si bien que nous n'avons pas mis un centime ; ce n'était pas le cas de la CCLA, qui avait dû engager de l'argent pour son réseau fibre. Il a été convenu que Saint-Eloi continuerait de financer ledit réseau fibre, puisqu'il en a bénéficié. La commune versera encore une somme à la CCLA pour rembourser l'emprunt qui a été contracté par la CCLA.

Enfin, sur les taux de taxe d'habitation, il y avait une partie qui était le taux départemental et une partie qui était le taux communal. Quand tout a été transféré au bloc communal, il y a des compensations qui s'opèrent. La compensation porte sur 8 904 €. Cela sera ajouté à l'attribution de compensation qui est versée directement à Saint-Eloi depuis l'Agglomération.

Au global, le fait de passer le sujet en Conseil correspond à une obligation légale. Cela concerne tous les Conseils des communes qui sont membres de fait de l'Agglomération. En revanche, cela n'a aucun impact sur les finances de la Ville, bien évidemment. Cela concerne, en fait, les finances de l'Agglomération et les finances de la commune de Saint-Eloi ; c'est un montage entre elles.

Cet aspect technique a été porté par les services de l'Agglomération et les services de la commune de Saint-Eloi, et ont été croisés lors de trois rencontres.

Je reste à votre disposition si vous avez des questions.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des questions ?

Je pense qu'il était utile de présenter ce rapport, et notamment à ceux qui sont moins accoutumés aux transferts de charges en fonction des transferts de biens, ou d'arrivée, dans une Agglomération, d'une autre commune.

Pas d'opposition ni d'abstention à ce rapport ?

*Il en est pris acte à l'unanimité.*

2024-178      *Adhésion de la Ville de Nevers à l'Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information (ACPUSI)*

*Adopté à l'unanimité.*

2024-179      *Cession de matériels de sonorisation grandes manifestations à l'Agglomération de Nevers*

*Adopté à l'unanimité.*

2024-180      *Renouvellement du contrat de partenariat entre la Ville de Nevers et la SASP USON Rugby Plus – Saison 2024-2025*

M. le Maire –

Je vais aborder la délibération n°9 sur le renouvellement du contrat de partenariat entre la Ville de Nevers et la SASP USON Rugby Plus – Saison 2024-2025.

Je ne vous apprends pas le partenariat évidemment très étroit entre la Ville de Nevers et la SASP USON Rugby Plus, pour promouvoir le rugby. Nous avons pu en parler au travers de la question posée sur le sujet des éclairages, en évoquant aussi le dynamisme du territoire. L'objectif est une poursuite de cet accompagnement et un soutien financier du projet porté par la SASP. Nous sommes à peu près *iso* chaque année sur les prestations et les montants, sachant que nous envisagerions une convention triennale pour l'avenir, après celle-ci, et de bloquer les tarifs.

Y a-t-il des questions ?

François Diot.

M. Diot –

Comme vous l'avez dit, c'est la reconduction pour l'année sportive en cours du même contrat que celui que nous avons validé l'an dernier. Je crois que c'est le même texte au mot près ; il n'y a rien qui change.

Évidemment, personne ne s'oppose, bien au contraire, au soutien de l'USON Rugby et du sport professionnel par la Ville de Nevers, mais, comme je le fais chaque année, j'attire l'attention sur l'importance de la somme au regard de celle que nous allouons au sport amateur. Il ne s'agit ici que de la Ville ; je sais que nous avons un contrat du même type avec l'Agglomération, qui s'élève à 250 000 € de l'Agglo et 150 000 € pour un contrat de partenariat de ce style-là.

M. le Maire –

Un peu plus.

M. Diot –

Là, on a donc un contrat de sponsoring, comme il s'intitule lui-même, et qui s'élève à 550 000 €, alors que l'ensemble de nos associations sportives – on en subventionne une trentaine, je crois – perçoivent de l'ordre de 400 000 € au total. Donc 550 000 € pour l'USON d'un côté, et 400 000 € pour 30 associations sportives amateurs de l'autre ; je pense qu'il faut que nous fassions attention à l'équilibre. Au regard des difficultés notamment que traverse le monde associatif, je pense qu'il faut que nous veillions comme à la prune de nos yeux aux bénévoles, aux salariés parfois de nos clubs amateurs, qui font vivre la pratique sportive au quotidien, qui font vivre la vie sociale et la vie associative tous les jours, et qui animent la ville au quotidien.

C'est la seule réserve de principe que je réitère cette année encore. Vous me direz encore que « j'oppose le sport amateur et le sport professionnel » ; je ne les oppose pas. Mais vous conviendrez que le budget municipal est lui-même contraint, et que nous sommes forcément amenés à faire des arbitrages budgétaires ; et l'argent que nous mettons ici, nous ne le mettons pas là.

M. le Maire –

Le budget municipal est contraint, mais maîtrisé, ce qui nous permet de financer l'USON à cette hauteur-là sans aller toucher quoi que ce soit, et encore moins le soutien aux associations que vous évoquez.

Je rappelle que le rugby, c'est aussi une association à côté, et qui gère et apprend le rugby à beaucoup de jeunes du territoire, et ce sera en plus le cas pour faire de la formation locale, ce qui coûte moins cher que de recruter des joueurs d'ailleurs ; c'est la politique que souhaite Régis Dumange, avec le centre de formation. Si nous étions plus aidés par le Conseil régional sur le fonctionnement, ce serait pas mal. Je sortirai prochainement un comparatif de l'aide donnée au DFCO, même s'il est en deuxième division désormais, mais justement cela correspond ; et à l'AJ Auxerre, qui a été aussi en deuxième division et qui est remontée. Il va falloir un peu plus d'équité. Nous sommes le seul club de rugby de Bourgogne Franche-Comté professionnel, et le sport de très haut niveau est aussi une chance pour un territoire, comme je l'ai dit tout à l'heure, ce qui n'est pas le cas de toutes les villes.

Nous sommes devenus une terre de rugby, avec des coûts, qui sont, je pense, aussi maîtrisés par Régis Dumange et sa famille, qui y contribuent largement ; j'avais donné les chiffres mis de son côté, alors qu'elle n'y est pas obligée, et les retombées (qui ne retombent pas forcément, et sûrement pas beaucoup même, directement pour l'entreprise). C'était le choix de Régis Dumange de financer le rugby, et c'est un choix que l'on ne peut pas ne pas accompagner. Je pense que la Ville le fait raisonnablement. Depuis 10 ans que je côtoie davantage Régis Dumange, il sait les limites des collectivités, mais on ne peut pas non plus répondre absents. La somme correspond à tout le partenariat que nous faisons habituellement, à inviter aussi tout le monde, parce que nous partageons les loges, en invitant les élus et les agents, pour les remercier, pour certains, quand il y a eu des actions particulières. Nous invitons des jeunes des différents quartiers de Nevers, nous invitons différentes catégories professionnelles avec lesquelles nous travaillons, des partenaires, et c'est aussi une façon d'aller chercher des soutiens financiers supplémentaires.

Sans revenir en détail sur tout, sauf si vous le souhaitez, je pense que nous avons une prestation qui est de haut niveau. Mon prédécesseur à l'Agglomération n'avait curieusement pas voulu financer le rugby par l'Agglomération. Je trouvais que c'était complètement aberrant. D'autant plus qu'aujourd'hui, la plupart du temps, ce sont les Agglomérations qui montent en puissance par rapport aux villes centres. C'est un débat que nous aurons aussi avec les autres élus de l'Agglomération. Mais le cumul entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération nous permet effectivement, si je ne me trompe pas, d'être le premier partenaire public, ce qui n'est pas illogique non plus dans les retombées que nous connaissons directement ou indirectement sur le territoire de la ville et de l'agglomération – et j'ose dire du département, la collectivité départementale étant aussi un fort soutien, auprès du rugby.

Je pense donc que nous partageons tous la même ambition d'une équipe qui réussisse ; qui est aujourd'hui un emblème, qui est aujourd'hui un des marqueurs forts d'un territoire qui avait besoin de prendre une image. J'imagine que vous êtes comme moi, et que, quand parfois vous croisez des gens d'ailleurs, et que ces personnes vous parlent de Nevers, elles vous parlent souvent de rugby. C'est aussi une fierté pour les habitants de ce territoire, qui avaient bien besoin d'en retrouver une.

Nous ne sommes pas effectivement dans l'opposition avec les clubs. Je rajoute qu'en dehors de l'aide financière que nous fournissons aux clubs, nous avons une pratique d'aide par les locaux, les moyens humains ; nous regardons notamment avec FORMAPI si nous ne pourrions pas accentuer l'effort pour prendre quelques apprentis, que la Ville prendrait en charge et mettrait à disposition ; il y a des réunions en cours. Nous le faisons aussi avec l'ADESS. Il y a une

politique qui, je pense, est assez équilibrée, entre le sport de haut niveau, le sport professionnel, qui évidemment appelle des moyens particuliers par rapport aux clubs, et le sports amateur.

Je vois des clubs qui sont en bonne santé en nombre d'adhérents – il y a sûrement l'effet « jeux olympiques » aussi – lorsque je les ai accompagnés, avec les élus aux sports, notamment Yannick Chartier, sur les Olympiades, sur Samedi Sports. Ils ont tous répondu présents, et nous ont tous très souvent remerciés de la façon dont nous étions dans le dialogue et dans l'écoute. Nous essayons d'aider l'escalade. Nous avons peut-être trouvé une solution immédiate et une solution un peu plus longue, mais plus que cela.

J'ai lu, dans votre dernier bulletin, que vous souligniez que la ville avait changé, je vous en remercie, mais vous vous demandiez pourquoi nous n'avions pas fait plutôt le stade de la Baratte, ce qui est quand même assez saugrenu, puisque les équipes dont vous dépendez auraient pu faire cela il y a 30 ans ; ce n'était pas à nous de le faire, car il y a belle lurette que le stade de la Baratte aurait dû être rénové. Je suis donc content que vous partagiez cette ambition, il faut juste trouver les budgets. Nous sommes peut-être en train de trouver des solutions au moins pour refaire les pistes d'athlétisme. Comme je connais bien le nouveau ministre des Sports, que je vois la semaine prochaine, je vais l'alerter sur nos besoins financiers d'un projet qui, comme le centre des expositions, n'a pas été mené en son temps et qui va coûter beaucoup plus cher aux Neversois.

J'ai peut-être été un peu long, mais je souhaitais faire la synthèse de tout cela.

Je rappelle aussi que, sur les moyens, nous prêtons des véhicules, ce qui est quand même, pour les clubs, un soutien bien plus valorisant en espèces sonnantes et trébuchantes que de donner une subvention qui aura ses limites, quand on connaît le coût de location d'un véhicule qui va parfois très loin. Je sais que c'est très apprécié par les clubs. Cela, c'est nous aussi qui l'avons mis en place.

Yannick Chartier voulait compléter ?

M. Chartier –

Merci, Monsieur le Maire.

Cela fait des années que vous nous critiquez sur le financement de l'USON. Si un jour vous avez des choix à faire sur ce sujet-là, j'imagine que le club ne mettra pas beaucoup d'années pour descendre dans les catégories inférieures. Nous sommes un peu les premiers de cordée sur le sujet ; nous mettons beaucoup d'argent également pour être suivis par l'Agglomération, par la Région, par le Département, et il est important que le premier de cordée soit fort pour que les autres, derrière, le soient aussi. Si demain on devait diviser par deux cette somme, il est clair que les autres n'auraient pas le même soutien, et c'est clair que ce club ne serait pas au niveau où il est aujourd'hui.

On doit continuer à être derrière l'USON, quand on voit également tous les Neversois et toute la ferveur qu'il y a autour, et également tout ce que l'on peut entendre en France autour de notre club. Allez un peu partout en France et vous verrez que tout le monde connaît aujourd'hui Nevers par le rugby ; on connaissait bien Nevers avant, mais le rugby, on vous apostrophe toujours grâce à ça d'une manière importante. Je pense qu'il est vraiment important de continuer ce soutien fort envers l'USON pour faire en sorte également que les autres collectivités locales continuent d'attribuer un soutien à la hauteur de ce qu'elles peuvent donner aujourd'hui.

M. le Maire –

Jimmy Derouault.

M. Derouault –

Ça me choque un peu, ce que vient de dire Monsieur Chartier ; nous ne critiquons pas ; au contraire, François Diot a commencé en disant que...

- M. Chartier – Si. Si. Vous critiquez. Tous les ans, c'est toujours la même chose.
- M. Derouault – Ce n'est pas critiquer. C'était par rapport au sport amateur.
- Non, sur le montant donné à l'USON Nevers, nous allons d'ailleurs voter la délibération. Si nous pensions que c'était trop, nous voterions contre, Monsieur Chartier.
- Je suis aussi satisfait d'aller au stade de l'USON, et que nous ayons effectivement un club permettant d'avoir un tel niveau.
- M. le Maire – Vive l'USON !
- Mais c'est vrai qu'on pourrait écrire vos interventions, tellement ce sont des marronniers. Mais vous n'avez pas besoin de nous alerter. En plus, vous votez. Vous savez que nous sommes des gens raisonnables, et que nous équilibrons. Sinon, vous ne voteriez pas en considérant que c'est trop par rapport aux autres clubs.
- C'est peut-être un moyen d'exister. Mais la portée est limitée, me semble-t-il.
- Nous allons voter. Qui n'est pas d'accord ? Qui s'abstient ? Vous le voyez, nous sommes tous d'accord. Bon parcours à l'USON !
- Opposition : 0*  
*Abstention : 0*  
*Adopté à l'unanimité.*

**2024-181**

**Création d'un emploi permanent de catégorie A : chargé de mission hygiène-salubrité**

- M. le Maire – Nous allons enchaîner, avec Céline Morini, pour évoquer la création d'un emploi permanent de catégorie A en tant que chargé de mission hygiène-salubrité.
- Mme Morini – Merci, Monsieur le Maire.
- Effectivement, il s'agit d'une création qui est indispensable.
- Je commencerais par vous rappeler que le maire est responsable de la salubrité publique sur le territoire de la commune, au titre de son pouvoir de police administrative général.
- Il est proposé de créer un emploi supplémentaire au sein du service hygiène et salubrité afin d'assurer ces missions de contrôle administratif et technique des règles d'hygiène, incluant bien sûr l'habitat indigne.
- Les missions de cet agent seront les suivantes :
- Assurer la continuité du traitement des thématiques hygiène et salubrité telles que décrites dans le Code général des collectivités territoriales, le Code de santé publique et le Code de la construction et de l'habitation.
  - Assurer la coordination avec les différents partenaires.
  - Améliorer la prise en charge des dossiers, en termes de délais de traitement et de réponse apportée aux usagers.
  - Pouvoir mener des actions de communication et de médiation auprès de la population.
- Il y avait un besoin criant dans ce service. Nous y répondons en créant cet emploi.

Je vous remercie.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2024-182

*Actualisation des missions et de la rémunération des vacataires*

*Adopté à l'unanimité*

2024-183

*Mise à jour du tableau des emplois de la Ville de Nevers au 01/07/2024*

*Adopté à l'unanimité*

2024-184

*Autorisation de remisage à domicile des véhicules municipaux - Actualisation*

*Adopté à l'unanimité*

2024-185

*Mise en vente du 20, rue Albert Camus à Nevers*

M. le Maire –

Je vais évoquer maintenant la délibération n°14, qui concerne la mise en vente du 20, rue Albert Camus. Il s'agit d'une maison d'une superficie d'environ 100 m<sup>2</sup> et qui est dans un état de vétusté d'usage, et qui a été récupérée le 4 juillet 2024 suite au départ de l'un de nos agents.

Nous en avons demandé le déclassement et la désaffectation en vue de sa cession, puisque l'agent était initialement ouvrier polyvalent à l'école Albert Camus, alors que nous avons maintenant des ouvriers polyvalents sur plusieurs écoles.

C'est à l'association Pagode que ce bien serait vendu.

L'association Pagode nous avait racheté l'ancienne cuisine, et j'espère que les travaux vont démarrer prochainement, parce que je crois que depuis 10 ans j'en entends parler, mais je ne vois pas bien le changement, et c'est assez désastreux comme image par rapport à l'école. Je le dis comme je le pense. Donc j'espère qu'il y a des choses qui vont se faire.

L'association Pagode a proposé d'acheter le bien du 20 rue Albert Camus à 20 000 € net vendeur, avec des travaux évalués à 120 000 € TTC, avec une mise en conformité électrique, réfection du chauffage et de la plomberie, remplacement des menuiseries, et l'isolation.

Cette acquisition lui permettrait d'intégrer ce bâtiment dans le projet plus global que j'évoquais aussi sur l'ancienne cuisine centrale.

Ce bien peut aussi être vendu à quelqu'un d'autre. Nous avons cédé en août 2022 à la société EMPIRE Transactions Immobilières les parcelles où se situe le bâtiment de l'ancienne cuisine centrale. Finalement, comme elle n'a pas pu finaliser un projet de logements, elle avait revendu les parcelles à l'association Pagode, avec notre accord, en août 2023.

Pagode souhaite créer une pension de famille pour l'accueil de personnes à faibles niveaux de ressources, isolées ou en situation d'exclusion lourde dont la situation sociale et psychologique rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire. C'est un peu le relais

qui se fait à la Grande Pâtur. C'est un compromis entre le logement collectif et le logement autonome, sachant qu'il y a déjà deux structures gérées par Pagode, à Nevers et à Imphy.

Les travaux seront envisagés dans deux ou trois ans. Il s'agit de créer une réserve foncière pour l'ensemble de ce projet.

Y a-t-il des questions ?

Jimmy Derouault – Nous avons demandé à avoir un débat sur cette délibération. Je vais donc prendre la parole, mais vous avez répondu à toutes les questions auxquelles nous n'avons pas eu de réponse en commission. Maintenant, nous comprenons un peu mieux, effectivement, les tenants et les aboutissants de cette délibération. Mais c'est dommage que vous ne soyez pas là en commission pour nous les dire, parce que nous n'avons eu aucun des éléments que vous venez de nous donner, notamment le projet autour de Pagode, etc. C'était cela, en effet, notre interrogation, et nous nous demandions si cela pouvait être lié à un projet au-dessus de cette maison. Nous avons donc maintenant toutes les réponses. Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire – J'aurais volontiers plaisir à vous rejoindre en commission, mais je pense qu'il faut aussi que les autres élus s'investissent, et je ne doute pas qu'ils le font. Par contre, il faudra effectivement veiller à ce qu'une réponse première vous soit apportée. Peut-être manquait-il des élus qui auraient pu apporter cette réponse sur l'objet de cette cession, j'en conviens. Nous veillerons à ce qu'il y ait plus d'informations. Sauf si cela a été fait, Monsieur Cordier.

M. Cordier – Je me sens particulièrement visé, puisque je remplaçais Guy Grafeuille sur cette commission-là, et je crois qu'on vous avait apporté quand même quelques réponses, avec Florent Barrier, qui se trouve ici présent. Je pense que vous êtes un peu taquin en nous disant que nous ne vous avons pas apporté de réponse. Je trouve que c'est un peu exagéré. Mais ça ne m'étonne pas de vous.

M. le Maire – Nous allons rester entre gens de bonne composition.

Je vous propose de voter.

Qui n'est pas d'accord ? Qui s'abstient ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

#### 2024-186

#### Vente à Nevers Agglomération d'une partie de la parcelle CZ086b, rue du Pré Poitiers à Nevers

M. le Maire – Je vais aborder rapidement la délibération n°15 qui est la vente à Nevers Agglomération d'une partie d'une parcelle du Pré Poitiers.

Il s'agit d'une bande qui nous manquait de 3 mètres de large, sur toute la longueur de cette parcelle, où il y a le centre des archives intermédiaires, soit 268 m<sup>2</sup>.

Nous avons accepté la mise en vente de cette parcelle le 25 juin 2024 au bénéfice de l'Agglomération, pour un coût de 4 500 €, ce qui permet également de faire avancer notre projet de nouvel éco-centre, dont nous avons lancé la première pierre, le premier légo plus exactement ; juste pour rappeler cet intérêt de cette petite parcelle.

Pas de question ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0  
Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité.*

2024-187      *Déclassement et désaffectation du cheminement rue des Tailles à Nevers*  
*Adopté à l'unanimité.*

2024-188      *Convention de servitude réseau de chaleur urbain – Ville de Nevers / Nevers Agglomération*  
*Adopté à l'unanimité.*

2024-189      *Acquisition d'une zone de stationnement dans la copropriété 11-13 rue Ferdinand Gambon à Nevers*  
*Adopté à l'unanimité.*

### SÉCURITÉ

2024-190      *Convention de mise à disposition de locaux et de matériel dans le cadre de la police intercommunale - Prolongation*

M. le Maire –                      Corinne Mangel va aborder la délibération n°19 pour une convention de mise à disposition de locaux et de matériel dans le cadre de la police intercommunale. C'est une prolongation.

Mme Mangel –                      Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Effectivement, c'est une prolongation, mais nous allons donner quelques précisions, qui nous avaient été demandées en commission. Je crois que nous avons répondu, mais, pour nos auditeurs, je pense que c'est intéressant également.

Pour rappel, le Conseil communautaire de l'Agglomération de Nevers a approuvé la création d'une police intercommunale en date du 12 février 2022.

Il a été convenu, lors du Conseil municipal du 27 juin 2023, de mettre à disposition à titre gracieux à Nevers Agglomération du matériel (parc informatique, matériel bureautique...), environ 410 m<sup>2</sup> de locaux de la Gloriette ainsi que 6 places de stationnement dans la cour de la Gloriette pour le fonctionnement de cette police intercommunale.

Une première prorogation de cette convention avait été adoptée lors du conseil du 13 février 2024, qui allait jusqu'au 30 juin 2024.

Pour la bonne continuité du service public, il vous est proposé de proroger une nouvelle fois cette convention jusqu'au 31 décembre 2024.

Votre question portait sur cette date du 31 décembre 2024, et sur un éventuel transfert dans de nouveaux locaux. Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux locaux, mais, actuellement, rien n'est arrêté ; c'est à l'étude. C'est la raison pour laquelle nous portons cette prorogation au 31 décembre 2024, quitte à en refaire une après.

Nous vous avons répondu en commission n°4, mais il est bien de le redire, parce que nous avons également des auditeurs qui nous écoutent, à qui je dis d'ailleurs bonjour.

Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire –

Merci, Madame l'adjointe.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Sachant que nous nous interrogeons aussi sur de nouveaux locaux. Nous commençons à réfléchir sur ce sujet.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

## **ATTRACTIVITE**

**2024-191**

**Convention de partenariat – Marché aux truffes**

***Adopté à l'unanimité.***

**2024-192**

**Boutique éphémère 3 place Saint-Sébastien**

M. le Maire –

Nous allons aborder la délibération n°21. Je passe la parole à Jean-Luc Dechauffour.

M. Dechauffour –

Depuis 2015 la Ville de Nevers est engagée dans un vaste projet de redynamisation de son cœur de ville, notamment par le biais du programme Action Cœur de Ville. Depuis 2020, des boutiques éphémères sont proposées aux créateurs et artisans afin de leur permettre de lancer leur activité dans des conditions optimales, à un emplacement commercial attractif et à un loyer abordable.

J'ai parlé précédemment des boutiques éphémères et des pépinières. Concernant les boutiques éphémères, on se place sur un temps court (1 à 3 mois). Les pépinières sont sur un temps beaucoup plus long, sur trois années d'accompagnement.

Elles connaissent un succès constant depuis leur ouverture et elles ont permis plusieurs installations pérennes sur le territoire. Quand on fait une analyse et un bilan, on est à plus de 8 boutiques qui sont passées par les pépinières et qui aujourd'hui sont installées de manière pérenne, avec de très beaux succès ; je pense à La Verrière, par exemple, avec Clément Boutillon. Cela donne lieu ensuite à des manifestations d'envergure, et intéressantes, avec « Nevers en bleu », par exemple.

Nous sommes donc très attentifs au suivi que nous mettons en place avec ces artisans et ces commerçants, tout au long de l'opération.

La boutique éphémère était antérieurement située au 15 rue des boucheries, pour une période de 12 mois. La Ville de Nevers a souhaité positionner l'offre de boutique éphémère dans un nouveau local, au 3 place Saint-Sébastien. avec une visibilité accrue.

La Ville a entrepris des travaux de rénovation, de mise aux normes. Elle a investi 17 369,40 € de crédits pour engager ces travaux. Désormais nous allons proposer pour une durée de 1 à 3 mois, pour un montant forfaitaire de 500 € TTC mensuels, cette boutique et ce bail à des commerçants. L'intérêt de cette boutique est qu'on peut la diviser en deux, en accueillant simultanément deux commerçants ou artisans, sur des espaces chacun de 16 m<sup>2</sup>, pour 250 € forfaitaires.

Je rappelle l'intérêt d'intégrer une boutique éphémère :

- Une activité saisonnière,
- Un test d'emplacement avant implantation définitive,
- Un test pour un concept ou une marque (par exemple dans le cadre d'une étude de marché),

- Une création d'événements, une communication de lancement de produit ou un écoulement de stock.

La boutique éphémère accueille les artisans d'art, créateurs, associations de créateurs, producteurs, commerçants et artisans, qui souhaitent tester, pérenniser ou développer leur activité en cœur de ville. Dans l'intérêt de l'activité, il est recommandé que les candidats soient accompagnés par un organisme professionnel (chambres consulaires, BGE...).

Une priorité est donnée aux :

- professionnels de la ville de Nevers et de l'agglomération de Nevers,
- nouvelles demandes,
- anciens occupants ayant respecté les conditions d'occupation des locaux.

Chaque candidat propose une présentation de son projet, de ses produits et de ses tarifs. Il indique le planning de présence souhaité en précisant les jours et horaires d'ouverture. Nous analysons tous ces éléments, pour faire une proposition de calendrier.

Le candidat doit fournir une lettre d'intention, la copie d'attestation d'assurance professionnelle, une copie de l'inscription au registre de commerce et des sociétés, ou une copie de l'immatriculation aux chambres consulaires.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les baux correspondants à ces occupations de la boutique éphémère.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

C'est une façon de constituer une rampe de lancement pour le petit commerce. Vous voyez que nous pensons à tout le monde.

Qui vote contre ? Qui s'abstient. Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

### 2024-193

### Candidature de la Ville de Nevers – Tournage de l'émission « Tous en cuisine »

M. le Maire –

Claude Loron va évoquer la délibération n°22. Nous avons été sélectionnés pour accueillir « Tous en cuisine ».

M. Loron –

Bonsoir à toutes et à tous.

Cela fait suite à une candidature de la Ville à l'émission « Tous en cuisine ».

« Tous en cuisine » est une émission de M6. Une émission spéciale « Menus de Fêtes » est prévue au moment de Noël, sur une durée de 50 minutes. Elle rassemble 1,5 million de téléspectateurs.

La Ville s'était portée candidate, et elle a été retenue pour cette émission « Tous en cuisine ». Le tournage se déroulera le samedi 11 octobre à 19 h 45. Le site choisi est la place de la Résistance, face à la porte de Paris.

L'émission consiste à faire une recette de cuisine en commun, Cyril Lignac depuis sa cuisine à Paris, et Jérôme Anthony sur place ; et beaucoup d'autres vedettes et des anonymes qui font la même recette en même temps.

Le concept veut que les émissions soient tournées avant. Les tournages commenceront en octobre, et le tournage pour Nevers est prévu le 11 octobre. Ils font le trajet d'est en ouest, de manière à ce que les émissions aient à peu près toutes la même luminosité. Nous sommes dans les premiers, et ils finiront du côté de Bordeaux, où les émissions seront tournées en novembre.

Ce tournage nécessite quelques aménagements, car l'émission est censée se passer au moment de Noël. La place de la Résistance sera habillée façon Noël le 11 octobre, ainsi que tous les participants, qui devront porter un pull de Noël ou un bonnet, ou un tablier de Noël. Cette émission sera tournée à partir de 19 h 45 sur une 1 heure 30 minutes.

L'objectif est aussi de présenter la ville. En liaison avec le service Culture et la communication, on nous a demandé d'avoir des bandes vidéos sur la ville. C'est une très belle image qui sera renvoyée au niveau de l'émission de M6 sur la ville, au cours de cette émission.

L'ensemble nécessite un budget de l'ordre de 8 400 €. Il s'agit d'un budget prévisionnel. Une grande partie des équipements porte sur les décorations de Noël, qui seront réutilisées pendant Noël, à l'accueil, à la communication. Nous allons essayer de faire des efforts. C'est un budget prévisionnel. Nous espérons descendre un peu le montant.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat avec le producteur, de telle manière à avoir le tournage de cette émission à Nevers le 11 octobre.

Je vous remercie.

M. le Maire – Merci. Nous ferons donc Noël avant l'heure en octobre.

Y a-t-il des questions ?

François Diot.

M. Diot – C'est donc une émission de Noël, tournée avec un décor de Noël le 11 octobre. Rassurez-moi, il n'y aura pas de neige artificielle ? Ce serait intéressant de voir comment ils font. Tout cela semble assez artificiel quand même, comme concept, mais, bon... Si c'est vu par 1,5 million de personnes...

M. le Maire – Je ne suis pas sûr que tous les films de Noël soient tournés à Noël. Non, je vous rassure, ce sera « développement durable ». C'est une façon de faire connaître notre ville et ses spécialités culinaires.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous invite à aller « tous en cuisine » et apprendre des recettes.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

## **RELATION CITOYENNE**

**2024-194**

**Convention de partenariat entre la Ville de Nevers, l'Établissement Français du Sang et l'Amicale don du sang bénévole de Nevers**

***Adopté à l'unanimité***

M. le Maire – Nous passons la parole à Amandine Boujlilat pour évoquer la délibération n°24 sur le règlement intérieur de la salle des fêtes, que nous souhaiterions modifier.

Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Il s'agit de présenter quelques modifications du règlement intérieur de la salle des fêtes, qui se situe aux Montôts.

Nous avons déjà abordé ensemble le besoin d'harmoniser les différents règlements intérieurs des sites que la Ville est amenée à mettre à disposition du public. Le règlement intérieur que nous avons proposé et fait adopter en Conseil municipal le 24 septembre 2019 avait besoin d'être réactualisé.

Nous proposons les modifications suivantes :

- Les modalités de réservation et d'annulation.

Il s'agit plutôt de mettre à jour le portail de réservation, avec la bonne adresse email, car il y a eu des changements d'ordre technique.

- La liste des utilisateurs et usages de la salle des fêtes des Montôts.

Il s'agit d'harmoniser les différents publics qu'on peut accueillir, et d'y ajouter les partis politiques et les organisations syndicales. Ce point avait été abordé en commission avec François Diot. Nous le faisons dans les autres salles, mais nous ne le faisons pas forcément à la salle des fêtes. Je pense que, sur le plan pratique, il est plus simple d'avoir la même façon d'accueillir les personnes sur l'ensemble des sites.

- Les dispositions spécifiques du site.

Compte tenu des différents retours que nous avons pu avoir des utilisateurs de la salle des fêtes, si un particulier est amené à louer la salle et qu'il souhaite, par exemple, l'installation de jeux gonflables pour des petits, ce n'était pas prévu dans le règlement, et ce n'était donc pas possible. A partir du moment où les dispositifs en question sont soumis à la responsabilité des personnes qui occupent le lieu, nous n'y voyons pas d'inconvénients. Nous proposons donc plutôt d'accéder à cette demande, et de l'ajouter au règlement.

- Les dispositions liées à l'évacuation des déchets en verre.

De manière à faciliter la vie des agents qui gèrent le site, la personne ou l'organisation qui loue évacue elle-même les déchets en verre.

Ce sont les principales modifications que nous vous proposons ce soir en Conseil municipal.

J'ajoute que cette salle a vraiment vocation à accueillir des événements particuliers. Par ordre de priorité, nous continuerons plutôt à accéder à des demandes de particuliers pour de la location. Elle ne sera pas mise à disposition gratuitement. Nous privilégierons, s'il y a des arbitrages à faire, les événements particuliers. C'est vraiment pour cela qu'elle a été conçue au départ, et nous souhaitons vraiment rester sur ces modalités d'accueil.

M. le Maire – Merci.

Y a-t-il des questions ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault – Ce n'est pas une question, c'est un *satisfecit*. Nous avons regretté effectivement le changement de destination de cette salle au moment de sa reconstruction. L'ancienne salle était le forum du quartier, avec différents types d'animations et d'initiatives. Le fait d'en restreindre l'utilisation nous avait un peu dépités. Ce nouveau règlement va donc dans le bon sens, et permettra aux

organisations qui font vivre la démocratie dans notre ville de mieux fonctionner et donc de mieux remplir leurs fonctions. Merci pour cette délibération.

M. le Maire – Très bien. Pas d'autres interventions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2024-196 *Modification du règlement intérieur du château des Loges*  
*Adopté à l'unanimité.*

2024-197 *Convention de mise à disposition de locaux à l'ASEM*  
*Adopté à l'unanimité*

2024-198 *Renouvellement de la Convention Constitutive du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de la Nièvre*  
*Adopté à l'unanimité*

2024-199 *Convention autorisant le stationnement temporaire du site Victor Hugo*  
*Adopté à l'unanimité*

#### ENVIRONNEMENT

2024-200 *Convention de servitude pour la pose d'ancrages de végétalisation, éclairage public et sonorisation sur la façade d'un immeuble appartenant à Nièvre Habitat*  
*Adopté à l'unanimité*

2024-201 *Adhésion à l'association France Villes et Territoires Durables*  
*Adopté à l'unanimité*

2024-202 *Appel à projets pour le recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer – Candidature de la Ville de Nevers*

M. le Maire – Nous allons aborder la délibération n°31, avec Bertrand Couturier, pour l'appel à projets pour le recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer, et la candidature de la Ville de Nevers.

M. Couturier – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

L'objet de la délibération vise à permettre à la collectivité de se positionner sur un appel à projets publié par Citéo, éco-organisme fonctionnant, grâce aux contributions des entreprises qui mettent sur le marché des papiers ou des articles pouvant finir sur le domaine public.

Cet éco-organisme propose un appel à projets, auquel la Ville de Nevers souhaite candidater, qui vise à faciliter le déploiement de points de collecte et de tri sélectif de déchets. La démarche a été incitée par la loi AGEC, la loi « anti-gaspillage pour une économie circulaire ».

Le projet a été élaboré avec ma collègue Anne Wozniak et les services concernés. L'objectif est de déposer une candidature avant le 1<sup>er</sup> octobre, sur un périmètre le plus élargi possible à

l'échelle de la ville, pour déployer plusieurs centaines de points de dépôts de collecte de déchets avec le tri sélectif, et ainsi faciliter le geste du quotidien que nous devons tous adopter depuis très longtemps. Mais nous savons qu'il y a des progrès à faire, et c'est pour cette raison aussi que la Ville de Nevers va travailler sur un volet « communication » et « pédagogie » au plus grand nombre, du plus jeune au plus âgé, pour adopter les bons réflexes sur le domaine public, mais aussi chez soi indirectement.

La présente délibération consiste à autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de candidature, pour la Ville de Nevers, relatif à l'appel à projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade » sur le domaine public, et de l'autoriser à signer tous les actes pour intervenir dans le cadre de ce projet.

J'en profite pour souligner aussi l'engagement de la Ville de Nevers, au-delà du tri et de la valorisation des déchets, sur la question du ré-emploi. Au-delà des éco-centres, nous travaillons autour de la création d'un pôle territorial de coopération économique sur la structuration de nouveaux emplois à l'échelle du bassin de vie Nevers-Val de Loire, ce qui permettrait, grâce à de nouvelles activités économiques, de développer des emplois non délocalisables sur ces métiers d'économie circulaire.

Merci.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault – Là encore, ce n'est pas tout à fait une question ; c'est plus une remarque.

Citéo vise surtout la responsabilité individuelle des citoyens, mais, pour moi, elle semble dédouaner les entreprises, appelées dans le rapport « *producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages* », soit les supermarchés, les hypermarchés, les restaurants rapides...

Je crois que ces entreprises peuvent aussi faire quelque chose pour diminuer les déchets dans notre ville. Elles peuvent déjà diminuer la quantité, voire ramasser... C'est cela qui m'ennuie dans cette délibération, qui, par ailleurs, est positive ; avoir l'aide d'un organisme pour nous aider ; bien sûr qu'il faut le faire. Mais, comme beaucoup d'autres mesures qui semblent « vertes » (je pense au marché des émissions de gaz à effet de serre, aux « permis à polluer », où on a vu ensuite tout ce que cela voulait dire)... Là aussi, attention à ne pas oublier quand même d'où viennent les déchets.

M. le Maire – Merci.

Pas d'autres interventions ?

Peut-être une réponse, Bertrand Couturier ?

M. Couturier – Merci.

Je pense qu'il est important de ne pas mettre tout le monde dans le même panier ; mais ce n'était pas l'esprit de votre remarque, je pense, par rapport au monde de l'entreprise. Comme pour le particulier, comme pour les entreprises, nous avons des comportements qui sont très respectueux et pro-actifs, qui vont dans le bon sens pour faire les choses de la meilleure des façons possible, en l'occurrence le tri sélectif.

Mais, comme partout, malheureusement, il y a encore des comportements qui ne sont pas acceptables, que ce soit en tant que particuliers ou en tant que professionnels, et nous avons tous des progrès à faire, évidemment. La loi donne des moyens, des outils, un cadre juridique.

En l'occurrence, nous n'allons pas outrepasser, au travers de cette délibération, le pouvoir d'action d'une collectivité comme la Ville de Nevers, qui se limite évidemment au domaine public. Nous n'allons pas entrer dans les entreprises pour leur imposer quoi que ce soit. Ce n'est pas l'esprit de vos propos, mais je pense qu'il est important de dire que tout le monde a un rôle et une responsabilité dans ce tri des déchets notamment.

M. le Maire –

Merci.

Nous votons. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Nous pourrions donc répondre à cet appel à projets.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

### **SPORT ET BIEN ETRE**

**2024-203**

**Attribution d'une subvention – Organisation des 26<sup>e</sup> Internationaux de Tennis de Nevers Nièvre**

*Adopté à l'unanimité.*

**2024-204**

**Attribution d'une subvention au canoë club Nivernais – Organisation du grand prix de Nevers Agglomération 2024**

*Adopté à l'unanimité.*

**2024-205**

**Conventions de partenariat – Mercredis Multisports de l'école municipale des sports**

M. le Maire –

Yannick Chartier souhaitait revenir sur les Mercredis Multisports de l'école municipale des sports.

M. Chartier –

Merci, Monsieur le Maire.

Chaque année scolaire, la Ville de Nevers souhaite développer la découverte et l'initiation à différentes activités sportives dans le cadre de l'École Municipale des Sports, lors des Mercredis Multisports. Un certain nombre de sports sont proposés à nos enfants : le basket, le hand, l'escrime, la boxe, le roller, le rugby, le tennis de table, ou le football.

Nous souhaitons continuer à organiser cette École Municipale des Sports, qui est découpée en trois périodes : du mercredi 11 septembre au mercredi 4 décembre 2024 pour la période 1, du mercredi 11 décembre 2024 au mercredi 19 mars 2025 pour la période 2, du mercredi 26 mars au mercredi 25 juin 2025 pour la période 3. Pour l'année, cela représente 50 € pour les familles ; il n'y a pas eu d'augmentation entre 2023 et 2024. Un stage de deux jours et demi se monte à 10 €.

Nous avons proposé des conventions de partenariat à signer avec les différents clubs. C'est ce qui est proposé dans le cadre de la délibération.

Considérant que des associations sportives de la ville de Nevers proposent des séances à titre gracieux en fonction de leurs disponibilités, il est nécessaire de définir les modalités des

interventions par une convention de partenariat. C'est ce qui est proposé, en termes de validation.

C'est accessible à tous les enfants.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des interventions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité pour ces partenariats.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

### **ENFANCE JEUNESSE**

**2024-206**

**Inclusion des élèves en situation de handicap dans les écoles primaires de Nevers**

*Adopté à l'unanimité.*

**2024-207**

**Règlement de fonctionnement des locaux de la maison de la petite enfance et des parentalités**

*Adopté à l'unanimité.*

### **CULTURE**

**2024-208**

**Partenariat entre la Ville de Nevers et Keolis – Mise en place du Cultur'bus pour la saison culturelle 2024-2025**

M. le Maire –

Nous allons enchaîner avec la délibération n°37, et je passe la parole à Rabah Babouri, pour la mise en place du Cultur'bus pour cette saison.

M. Babouri -

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Il s'agit du partenariat entre la Ville de Nevers et Keolis, pour la mise en place du Cultur'bus pour la saison culturelle 2024-2025.

Dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025, la Ville de Nevers offre une programmation riche et variée de spectacles au Théâtre Municipal.

La société Keolis propose un service nommé Cultur'bus en mettant des navettes gratuites à la disposition des usagers à la sortie des spectacles au Théâtre Municipal. Antérieurement, c'était l'inverse ; il s'agissait d'aller chercher les spectateurs.

Un partenariat avec la société Keolis permet la mise en place du Cultur'bus pour dix soirs de représentation durant la saison culturelle 2024-2025. Les dates, les circuits et les arrêts des navettes sont définis conjointement et diffusés par Keolis.

Une convention définit les engagements des deux parties. Elle est conclue jusqu'au 31 août 2025 et prendra effet dès que les formalités exécutoires seront remplies.

Je vous propose de valider le partenariat entre la Ville de Nevers et la société Keolis, et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention bipartite.

- M. le Maire – Merci. Y a-t-il des interventions ?
- Jimmy Derouault.
- M. Derouault – Tant mieux pour les habitants de Nevers d’avoir ce service supplémentaire ; mais est-ce que cela se fait dans une autre commune de l’Agglomération ? En effet, pourquoi Keolis nous offre-t-il cela alors qu’il ne semble pas l’offrir à d’autres communes ?
- M. le Maire – Rabah Babouri.
- M. Babouri – Je n’ai pas de réponse sur ce point. Je ne sais pas si un des membres du Conseil au niveau de l’Agglomération peut répondre sur ce point, pour savoir si cela peut être élargi à d’autres communes.
- M. le Maire – Pour l’instant, effectivement, c’est un partenariat Ville de Nevers. La suggestion est tout à fait réalisable ; je pense qu’il est possible de réfléchir à une éventuelle extension aux communes qui peuvent être intéressées. Mais pour l’instant cela n’a pas encore été le cas. Il n’y a pas d’opposition à cela, si des maires ayant envie d’accueillir cette mise en place et ce partenariat avec Keolis se manifestaient.
- Pas d’autres interventions ?
- Pas de vote contre ? Pas d’abstention non plus. Unanimité.
- Opposition : 0*  
*Abstention : 0*  
*Adopté à l’unanimité.*

**2024-209** **Partenariat entre la Ville de Nevers, la Compagnie des Ballons Rouges et le lycée Raoul Follereau – Année scolaire 2024-2025**  
*Adopté à l’unanimité.*

**2024-210** **Projet d’établissement 2024-2029 du conservatoire de musique et d’art dramatique de Nevers**

- M. le Maire – Richard Bartolo va évoquer le projet d’établissement du conservatoire de musique et d’art dramatique de Nevers jusqu’en 2029.

- M. Bartolo – Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs les élus, bonsoir.

Le projet d’établissement du conservatoire de musique et d’art dramatique étant arrivé à son terme, l’adoption d’un nouveau projet d’établissement pour la période 2024-2029 est nécessaire.

A ce titre, sont portés au vote du Conseil municipal le projet d’établissement, le règlement des études et le projet pédagogique du conservatoire pour la période 2024-2029.

Je précise que, dans le cadre de la demande de renouvellement du classement du conservatoire en « conservatoire à rayonnement départemental » par l’État, un nouveau projet d’établissement doit être proposé.

Le projet d’établissement 2024-2029 comprend un projet pédagogique et un règlement des études.

Le projet d'établissement, pierre angulaire du dossier, présente un bilan de l'ancien projet d'établissement. Celui-ci indique que, globalement, les objectifs de l'ancien projet d'établissement ont été atteints, sauf pour le passage du conservatoire à l'Agglomération.

De nouveaux objectifs majeurs sont définis :

- Renforcer la coopération avec les structures d'enseignement artistique de l'Agglomération, pour développer une culture commune, et viser la création d'un grand conservatoire d'Agglomération, à terme.
- Développer les liens avant l'école, notamment à travers la création de classe éveil dans les écoles maternelles.
- Assurer une meilleure diffusion, avec la création d'une saison du conservatoire, et la création d'une parthothèque, en lien avec la médiathèque.

Actuellement 820 personnes sont inscrites au conservatoire de musique et d'art dramatique, soit une augmentation de 9 %, dont 42 enfants en classe éveil. On note une augmentation de 45 %. Il y a 85 élèves en classe CHAM. Nous en sommes à 18 enfants dans la classe éveil à l'école Lucette-Sallé.

L'ensemble de ces éléments permettra à la Ville de Nevers de solliciter le renouvellement du classement du conservatoire en « conservatoire à rayonnement départemental » par l'État.

Aussi, je vous propose de valider le projet d'établissement du conservatoire de musique et d'approuver son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2024.

M. le Maire –

Merci à vous.

Y a-t-il des questions ?

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe –

Bonsoir.

La première remarque est que nous avons eu le projet avec l'envoi de la convocation au Conseil ; nous ne l'avons pas eu au moment de la Commission. J'ai une petite remarque, juste d'un point de vue administratif : l'adresse indiquée mentionne seulement « allée des Ursulines ». La numérotation est obligatoire. Le point est à modifier sur le projet d'établissement.

Le bilan de la période précédente évoque le fait que le transfert n'a pas pu être possible, le fait qu'il y a eu des formations des enseignants, un recrutement d'un chargé de communication, différents partenariats... Le document est assez précis.

L'objectif, pour le projet, est que le conservatoire passe à « conservatoire à rayonnement départemental ». J'ai surtout une question concernant le point 2. « Développer des liens avec l'école ». Quelles écoles ? Quels enfants ? Je me dis que, si nous visons un label départemental, il serait bon d'être un peu plus explicites dans le projet. Cela ne concerne-t-il que les écoles de Nevers, de l'Agglomération ? Pourquoi pas les collèges du département, puisque nous visons le département ? Rien n'est précisé dans le projet d'établissement.

Par rapport au devenir pour un conservatoire d'agglomération, il est indiqué assez clairement qu'il y a des réticences pour ce rattachement. Avez-vous commencé les réunions concernant ce rattachement ? Quelle est votre position ? Avez-vous d'autres réflexions quant à la notion de rattachement ? Je pense par exemple au crématorium. Est-ce une politique choisie pour l'avenir de rattacher un certain nombre d'établissements à l'Agglomération, je cite : « *pour développer de nouveaux publics et améliorer la budgétisation.* » ?

M. le Maire – Je ne sais pas si Richard Bartolo souhaite répondre. Sinon, je vais le faire à sa place, ou après lui.

M. Bartolo – Non, je n'ai pas d'informations complémentaires à vous préciser aujourd'hui, mais je me tiens à votre disposition pour de plus amples informations.

M. le Maire – Notre projet Culture, depuis des années – et même par les équipes précédentes – était de porter les choses davantage à un niveau intercommunal, sans renoncer à ce qui est fait sur le plan municipal.

Après, il y a un vrai questionnement, que les élus se poseront en temps voulu : quelle envergure pour nos structures, quelle envergure pour le conservatoire, pour la médiathèque ? Il y a déjà un réseau des médiathèques, avec Marguerite, qui est porté par le Département, et qui a intégré la commune de Saint-Eloi récemment. Oui, je pense qu'un jour, à terme, on pourrait envisager des équipements communautaires plus affirmés, autour de la littérature, de ce que propose la médiathèque, et de la musique. C'est un sujet que nous avons déjà abordé ; cela nécessite de gros moyens et de gros investissements, qui ne tiendraient pas dans ce mandat-là. Mais, si d'aventure je suis en mesure de le proposer, nous pourrions, en effet, porter ensemble, comme le font beaucoup de communes de notre taille, un tel projet.

Vous aviez abordé le crématorium, c'est cela ?

Mme Gerbe – Il y a le crématorium, la police, la médiathèque, le conservatoire...

M. le Maire – Je connais votre opposition à toute forme de mutualisation ; qui est d'ailleurs assez étonnante par rapport à votre pensée politique. Mais, aujourd'hui, pour avoir des moyens de faire des choses, il faut être plus forts. Soit il faut devenir plus riches – je ne vois pas trop comment, si ce n'est à continuer à prendre des habitants –, soit il faut faire des choses ensemble, y compris avec le partenariat privé.

Oui, bien sûr qu'il peut y avoir cette évolution. Nous avons toujours dit que nous n'allions pas tout mettre. D'abord, ce ne serait pas la volonté des élus, ni la mienne, si je suis encore maire. Exemple : pour le Petit Théâtre, il n'a jamais été envisagé de le confier à un partage avec l'Agglomération. Je pense qu'il y a des choses propres et que chaque maire y tient. Et puis il y a des équipements ... Imaginez la Maison de la Culture qui serait à la Ville ? Je vous assure que je ne sais pas comment on la porterait. Je vous assure qu'aujourd'hui, si le tarif était de 20 € pour les Neversois, il serait de 40 € pour les autres habitants de l'Agglomération. Je vous donne un exemple. Mais l'idée est celle-là ; c'est que, justement, il y ait une équité de territoire, qu'il y ait les mêmes propositions et les mêmes offres. On ne va pas faire des maisons de la culture tous les 5 km. Cela peut s'appliquer au niveau sportif, au niveau des stades... Un beau stade d'athlétisme communautaire, cela ne me choquerait pas ; on le porterait plus facilement. Mais je suis aussi attentif à ce que peut faire ou ne pas faire l'Agglomération, par rapport à tous les retards que nous avons dans ce domaine. Pour moi, ce sont des retards. Allez rencontrer les présidents d'intercommunalités ailleurs, et vous verrez que, sur la mutualisation, ils n'ont pas eu de scrupules, ni sur les personnels ni sur les équipements.

On ne peut pas dire que nous soyons en avance quant à ce sujet sur le territoire, mais ce n'est pas pour cela que nous allons tout mutualiser non plus. La politique funéraire de la ville centre revient à la ville centre. Il n'est pas envisagé de mutualiser un crématorium. Nous sommes aussi la seule ville qui accueille un carré musulman, il me semble ; nous le portons d'une façon mutualisée, mais c'est la ville qui le porte. Je pense qu'il ne sert à rien de tirer les traits ; oui, il y a des choses qui, pour moi, devraient être encore à un échelon intercommunal. Comme des taxes. Par exemple, la taxe foncière, pour moi, cela devrait être porté à l'échelon intercommunal ; cela aurait évité le dumping d'autres communes, ce qui n'est plus le cas maintenant, mais ce qui a vidé une partie de Nevers. Il y a des tas de choses... On peut avoir des réflexions opposées, et volontiers nous pourrions en échanger, mais il n'y a rien de

choquant sur le fait que nous faisons déjà l'accès à la littérature et à l'apprentissage de la lecture en commun au niveau de l'Agglomération ; rien ne serait choquant de le porter à un autre niveau.

Aujourd'hui, la Ville de Nevers n'a pas les moyens de rénover une médiathèque qui a été abandonnée, comme tout le reste des équipements dont nous avons hérité. Nous avons changé, pour la première fois de l'histoire de la médiathèque, la moquette il y a quelques années ; elle avait des trous partout. Rien que cela, cela n'avait pas été réalisé. La structure verrière est irréparable ; ce sont des sommes astronomiques, pour le faire. Je ne dis pas que c'est l'Agglomération qui doit porter cela à notre place ; je dis simplement qu'aujourd'hui nous ne pouvons pas le faire tout seuls. Donc, au bout d'un certain temps, il faudra savoir si on garde la médiathèque là, ou pas, si on la garde en étant tous seuls, ou si on l'étend à l'Agglomération. Si on la met ailleurs, que fait-on du bâtiment actuel ? Il y a plein de sujets à poser, des réflexions à avoir, et des budgets à chiffrer. Je sais aussi que le conservatoire est trop petit, qu'il a besoin de place ... Il y a des tas de choses à croiser. Ce sont des enjeux importants.

Monsieur Sangaré.

M. Sangaré – Madame Gerbe, je ne comprends pas pourquoi vous évoquez le crématorium par rapport à ce sujet. Quel est le rapport ? Je ne comprends pas. Le crématorium est géré au travers d'une délégation de service public. C'est uniquement la Ville de Nevers. Pourquoi le prenez-vous en comparaison ? Je ne comprends pas.

M. le Maire – L'idée de Mme Gerbe, était de voir si nous souhaitions éventuellement tout mutualiser, si je grossis un peu le trait. Non, je vous rassure ; cette salle du Conseil municipal restera municipale, par exemple ; mais il y a plein d'autres exemples. Non, nous n'allons pas tout mutualiser. Et puis, d'abord, il faut l'accord des autres élus aussi. Demain, nous aurons une Conférence des Maires. Je rappelle qu'en Conférence des Maires, une commune = une voix. Nous décidons ensemble des différents projets. Il ne s'agit pas pour la Ville de Nevers de tout imposer. Aujourd'hui, je le redis, la Ville de Nevers porte comme charges de centralité pratiquement 2 M€ par an. Cela veut dire que nous payons pour nos autres communes de façon solidaire 2 M€ par an ; que nous pourrions leur refacturer à toutes. Évidemment que ce n'est pas ce que nous allons faire. La réalité est que les Neversois ont longtemps porté, bien que plus que cela, y compris sur le Centre des Expositions ou autres. Il faut juste prendre conscience de cela, et être un peu plus équitables entre nos communes ; c'est ce à quoi je veille.

Merci, Mahamadou Sangaré.

M. Sangaré – Je ne comprends pas l'intervention sur le crématorium...

M. le Maire – C'était de savoir, avec un peu d'humour, si on allait un peu tout faire porter par l'Agglomération, ou si nous garderions des choses à la Ville. Je le dis sérieusement, tout ce qui concerne le funéraire restera à la Ville. Chaque commune gère ses cimetières.

Nous allons voter sur le projet d'établissement du conservatoire, qui, sans doute, évoluera, y compris avant 2029.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2024-211

**Avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Ville de Nevers et l'association « De cartes et de dés » pour le festival « Légendes de Nevers » le 28 septembre 2024**

M. le Maire – Nous allons évoquer la délibération n°40. Rabah Babouri va reprendre la parole pour un avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Ville de Nevers et l'association « De cartes et de dés », dont nous avons parlé samedi en Conseil d'Agglomération, pour le festival « Légendes de Nevers », le 28 septembre 2024, qui est donc un nouvel événement proposé.

M. Babouri –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Nevers et l'association « De cartes et de dés » pour le festival « Légendes de Nevers », qui aura lieu le 28 septembre 2024.

Il s'agit d'une nouvelle association, « De cartes et de dés », qui s'est créée en février dernier à Nevers, avec comme mission de faire découvrir à tous les publics les jeux de société et jeux de rôle.

La préparation de l'événement met en lumière un besoin de soutien supplémentaire de la part de la Ville en matériel et moyens humains.

Il est proposé que la Ville de Nevers mette à disposition de l'association, à titre gracieux, des espaces municipaux, du mobilier, du matériel technique et des moyens humains (agents municipaux, SSIAP et agents de sécurité).

Le soutien de la Ville de Nevers, pour le festival « Légendes de Nevers », est valorisé à hauteur de 9 788,95 €.

Un avenant à la convention de partenariat précise les éléments de mise à disposition pour la journée du 28 septembre 2024 et leur valorisation.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat.

M. le Maire –

Y a-t-il des interventions ?

Je vous invite à aller à cet événement, qui se tiendra ce week-end.

Y a-t-il des oppositions à cet avenant ? Des abstentions ? Unanimité.

*Oppositions : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2024-212

**Festival Drôle de Loire 2024 : partenariat entre la Ville de Nevers et l'association Triodart's**  
*Adopté à l'unanimité.*

2024-213

**Convention d'action culturelle entre la Ville de Nevers et la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD) dans le cadre du festival « Drôle de Loire » 2024**

M. le Maire –

Nous avons ensuite une dernière délibération à évoquer, qui est la délibération n°42. Richard Bartolo va reprendre la parole, pour la convention d'action culturelle entre la Ville de Nevers et la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD) dans le cadre du festival « Drôle de Loire » 2024, qui se tiendra en novembre dans notre théâtre municipal.

M. Bartolo –

Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Nevers organise la deuxième édition du festival « Drôle de Loire » qui se tiendra du 20 au 23 novembre 2024.

La Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD) apporte des contributions financières à la création, à la diffusion, au développement de l'éducation artistique et culturelle et à des actions de formation des auteurs.

Dans le cadre des actions d'aide menées par la SACD, il est proposé d'accorder un soutien d'un montant de 2 500 € à la Ville de Nevers pour le festival « Drôle de Loire » 2024.

Je vous propose d'approuver le partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui en définit les conditions.

A noter que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

Merci.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des interventions ?

Je rappelle que nous avons rempli à 94 % le théâtre lors du premier festival « Drôle de Loire », et que nous avons réussi, pour la deuxième saison, à avoir le soutien de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques, et peut-être aussi à terme de l'Académie Alphonse Allais, et du Prix René de Obaldia, dont les représentants viendront assister à ce deuxième festival, auquel vous êtes les bienvenus.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Oppositions : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

\*\*\*

M. le Maire –

Il nous reste une question orale que vous souhaitez exposer.

Jimmy Derouault.

M. Derouault –

Merci, Monsieur le Maire.

Au vu des récentes révélations publiques sur le groupe « Les Petits Chaperons Rouges », notamment dans un livre qui vient de sortir, de Victor Castanet, « Les Ogres », pourriez-vous nous préciser ou re-préciser les assurances que vous avez obtenues de ce groupe quant au bien-être des enfants accueillis dans ses crèches, et aux conditions de travail de ses salariés ?

M. le Maire –

Comme d'autres l'ont dit avant moi, c'est une bonne question. Mais je voulais rassurer : comme pour nos séniors, avec le groupe SOS avec lequel nous continuons à avoir un droit de contrôle et de regard, il n'est pas question qu'on laisse le moindre risque dans le cadre de la petite enfance, comme dans celui de nos aînés. Vous savez que nous y sommes tous attentifs, et

je pense que c'est bien au-delà d'un problème d'appartenance politique ; en tout cas, de pensée politique.

Ce qui est certain, déjà, c'est que c'est un beau projet. Dans le cadre de ma fonction de président du centre hospitalier depuis plus de 10 ans, c'est un sujet dont j'ai toujours entendu parler, et je sais qu'il avait été un moment envisagé par les équipes d'avant, mais pas réalisé. Il y avait donc une forte attente d'avoir une crèche à horaires atypiques à proximité du centre hospitalier, même si, je le rappelle, cela ne sera pas la crèche du centre hospitalier, mais ce sera la crèche à proximité du centre hospitalier. C'est Basile Khouri notamment qui a porté ce projet, et il pourra me compléter, s'il le souhaite, sur finalement un non-besoin de l'ensemble des berceaux par l'hôpital, et donc une ouverture d'autres berceaux à la Ville de Nevers, puisque nous avons décidé aussi d'en réserver, compte tenu du taux de remplissage des autres crèches. Elle sera également ouverte au secteur privé, commerces ou industries, à proximité.

C'est un véritable équipement, nouveau à la fois par la gestion et les horaires atypiques, et à la fois par une offre complémentaire de notre secteur petite enfance, ce qui est en général une bonne nouvelle quand on construit des crèches.

Sur la façon dont cela va être géré, nous avons fait le choix, effectivement, des « Petits Chaperons Rouges », dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt.

Sur les garanties que nous avons aujourd'hui, puisque c'est en construction et que je ne peux donc pas les vérifier, il est évident que nous n'allons pas partir avec un rapport de défiance. Aujourd'hui, la structure choisie n'est pas mise au pilori ou en menace de fermeture pour mauvaise gestion.

Ce qu'on entend souvent, c'est plutôt des crèches « *low cost* », comme des EHPAD ou des maisons de retraite « *low cost* ». Il n'est pas question de proposer du « *low cost* » ; ce n'est pas l'idée. Vous imaginez bien que le premier qui sera concerné, si cela se passait mal, ce serait sans doute moi, et mon équipe. Nous allons veiller à ce que les garanties qu'on nous a déjà données soient respectées.

Je vais évoquer plusieurs points quant à ce projet.

Nous avons déjà une qualité de l'équipement, avec une possibilité d'étendre un nombre de berceaux supplémentaires. Nous n'avons pas voulu forcément le faire tout de suite, parce qu'il ne s'agit pas d'avoir un équipement qui ne soit pas rempli ; mais, s'il a du succès, nous ne nous interdisons pas de l'étendre, rapidement. Nous avons prévu le terrain pour cela, juste à côté, avec une construction qui ne nécessitera pas de grosses transformations.

Nous avons un plan d'aménagement architectural qui est connu, un tableau des surfaces qui est fourni, un aménagement par pièces détaillé. Il y aura donc 31 berceaux, et nous pourrons aller jusqu'à 46, c'est-à-dire pratiquement 9 m<sup>2</sup> par berceau.

Nous avons une capacité d'extension, comme je l'ai dit, prise en compte.

Nous avons des fournisseurs qui sont spécialisés dans la petite enfance, pour les équipements et les fournitures ; une centrale d'achat dédiée ; une liste d'équipements fournis pour un montant de 102 000 € ; un engagement de renouveler tous les ans le petit matériel et les fournitures pédagogiques. Nous avons par ailleurs un agencement avec un prestataire dédié ; ce n'est qu'une partie, mais c'est important d'apporter de l'attention au cadre dans lequel les enfants sont accueillis et dans lequel les professionnels de la petite enfance pourront travailler.

Sur les moyens humains, qui sont encore plus primordiaux, nous aurons une équipe de 13 ETP, dont 10,5 auprès des enfants ; la mise en place d'un agrément modulé ; une intervention de vacataires, notamment référents santé et accueil inclusif 3 heures par mois ; un psychologue 6 heures par mois ; et une proposition d'un planning de l'équipe.

Nous aurons, sur le projet architectural, une approche énergétique du bâtiment, qui est évidemment prise en compte dès le départ ; des engagements RSE certifiés ; une action en

faveur du développement durable pour les activités pédagogiques notamment ; l'alimentation, qui est un point important, sachant le reproche fait souvent aux établissements de faire du « *low-cost* » sur le sujet ; ce ne sera pas le cas ; l'hygiène, qui doit être irréprochable ; et la gestion des déchets et des devenir.

Il faut signaler aussi la démarche de labellisation « Ecolo-crèche », comme nous l'avons fait pour d'autres établissements, et des informations complémentaires sur la durabilité du bâtiment (bardage bois, toiture, extension). Je rappelle que c'est un bâtiment qui reviendrait *in fine* à la Ville de Nevers, au terme du bail emphytéotique de 19 ans.

Il est clair que la Ville de Nevers, par les berceaux qu'elle va accueillir, mais aussi le centre hospitalier, auquel nous avons facilité l'accès aux berceaux, seront très attentifs à des domaines que les parents par ailleurs salariés de l'hôpital connaissent bien ; et ils nous alerteront, je l'imagine, au moindre manquement.

Je souhaite proposer et installer la mise en place d'un comité de suivi commun, comme nous l'avons fait pour le Groupe SOS, ce qui nous a permis de rectifier un certain nombre de points, notamment à l'EHPAD Daniel Benoist.

Voilà ce que je peux vous apporter en toute franchise et en toute transparence, et évidemment avec la volonté que tout se passe bien. Je rappelle aussi que cet établissement est largement financé et contrôlé par la CAF, qui aura aussi un droit de regard, et qui fera partie du comité de suivi, qui sera régulier, comme on peut le faire au niveau du Centre Communal d'Action Sociale par rapport aux établissements dont nous avons confié la gestion au Groupe SOS.

La question est normale, et il n'y a pas de procès d'intention. Nous serons tout comme vous au premier rang si nous devons entrevoir une gestion qui ne soit pas conforme à celle attendue, et je n'ose imaginer plus. Nous sommes tous dans le même objectif. Faisons-en un beau projet, et partons sans naïveté, mais confiants sur les partenaires que nous avons choisis.

Basile Khouri souhaite ajouter quelque chose ?

M. Khouri –

Merci, Monsieur le Maire. C'est un projet qui rentre dans le cadre de l'attractivité pour les personnels paramédicaux et médicaux et soignants, et pour le reste de la population.

L'hôpital s'engage à prendre 20 berceaux. Il va veiller à la qualité de prise en charge des enfants des personnels hospitaliers. Ils pourront nous alerter, et des contrôles réguliers seront imposés pour examiner la qualité de la prise en charge et de l'accueil. Je pense que le reste suivra ; la CAF et la PMI seront attentives, et il y aura aussi un contrôle sur le fonctionnement.

M. le Maire –

Merci à Basile Khouri. Merci aux services, à Elodie Gireaud-Veyssier, du laboratoire des projets, qui a accompagné fortement cet engagement, puisque c'est un engagement de campagne, d'ailleurs.

François Diot.

M. Diot –

La question était sur la nature de l'instance de contrôle pour la Ville dans le fonctionnement futur de l'établissement ; vous y avez rapidement répondu, mais cela mériterait d'approfondir le sujet. Vous êtes passé par un appel à manifestation d'intérêt. Si cela avait été une délégation de service public, il y aurait des instances, un comité de suivi et de contrôle de la DSP. Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, il n'y a rien de prévu par la loi, *a priori*. Vous avez évoqué un comité de suivi. Est-ce votre intention ? Cela a-t-il été calé avec les Petits Chaperons Rouges ? Est-ce une instance qui est formalisée ? Qui y siège, pour la Ville ?

Moi également, je n'entre pas dans le procès d'intention, évidemment. Ceci dit, on entend toutes les assurances qui sont systématiquement apportées par ces grands groupes. Je rappelle que les crèches, ce sont 4 grands groupes qui sont quasiment des multinationales (Babilou,

People and Baby, Les Petits Chaperons Rouges, et La Maison Bleue). Le livre de Victor Castanet, « Les Ogres », qui vient de sortir, met quand même en cause ces 4 grands groupes, ne serait-ce que parce qu'ils sont mus par une logique marchande ; et cette logique marchande peut amener – pas systématiquement ; de manière exceptionnelle, on l'espère, mais quand même assez systémique, car c'est consubstantiel de leur mode de fonctionnement – une forme de maltraitance à la fois des enfants et des personnels. D'ailleurs, ce n'est pas nouveau, le collectif « Pas de bébés à la consigne » montrait justement l'impact de la logique de privatisation et de marchandisation des crèches, qui a commencé il y a 15 ou 20 ans. C'était Nadine Morano qui, à l'époque, devant le manque de places dans le public, a ouvert les vannes au privé, et aujourd'hui le privé prend une place importante ; je crois que c'est 25 % des crèches qui sont aujourd'hui privées. La vigilance s'impose donc.

Je reviens donc à ma question initiale : quelle est vraiment l'instance... ? Vous avez parlé d'un comité de suivi. Est-ce une intention de la Ville ? Est-ce formalisé ? Cela correspond-il à un accord avec les Petits Chaperons Rouges ?

M. le Maire –

François Diot, je propose d'être co-créateurs d'un comité de suivi. Vous avez raison lorsque vous dites que les règles ne sont pas les mêmes entre un appel à manifestation d'intérêt et une délégation de service public. Je pense pouvoir dire que nous avons de très bons rapports avec Les Petits Chaperons Rouges, que nous avons de l'écoute, que nous travaillons très bien en commun, que la CAF a aussi son mot à dire, et ce ne sera pas le dernier. Nous allons mettre en place ce comité de suivi. Je m'y suis engagé au début de ma réponse. Je ne pouvais pas le mettre en place avant, puisque nous n'avons pas de convention avec eux ; nous n'avons qu'un bail, la convention étant avec la CAF. Cela doit venir de nous et de la CAF, et je ne pense pas que nous aurons un refus à cela.

Oui, la question est donc en train d'être travaillée, pour un comité de suivi, dans lequel nous siégerons, que nous voterons en Conseil municipal, et qui délèguera le maire et ses ou son représentant(s), comme nous l'avons fait pour le Groupe SOS ; nous avons un peu l'habitude maintenant. Mais il est hors de question que la petite enfance comme le grand âge soient traités, déjà, mal, et soient traités à bas coûts. A coûts maîtrisés, mais pas à bas coûts.

Martine Mazoyer.

Mme Mazoyer –

Merci, Monsieur le Maire.

Avec le groupe SOS, ce n'est pas non plus une DSP que nous avons sur l'EHPAD, mais cela ne nous a pas empêchés de mettre en place un comité de suivi. Je ne vois donc pas pourquoi on ne pourrait pas faire la même chose, puisque cela a été un accord que nous avons signé ensemble. Mais ce n'est pas non plus une DSP, puisque le groupe SOS est souverain, qu'il est propriétaire de ses locaux ; ce n'était pas non plus une obligation, mais nous y sommes arrivés.

M. Diot –

De manière plus générale, tout cela pose une question de société ; c'est-à-dire de confier la petite enfance et le grand âge progressivement à des groupes privés, lucratifs, alors qu'il y a encore une vingtaine d'années c'était quasiment exclusivement – et à mon avis, cela aurait dû rester – du domaine public. Mais, cela, c'est un choix de société qui nous sépare. En un mandat, quand même, il y a eu le Groupe SOS, et maintenant il y a Les Petits Chaperons Rouges... Cela pose la question des moyens des collectivités.

M. le Maire –

Je rappelle que le privé n'est pas un gros mot ; j'en suis issu.

M. Diot –

Oui, mais lisez « Les Ogres », et vous allez voir que ce n'est pas non plus...

M. le Maire –

On peut toujours focaliser sur des cas, mais ce n'est pas pour cela que ce sont des cas généraux partout en France, premièrement. Et si on part comme cela, effectivement on arrive mal. Moi, j'ai tendance à penser qu'on peut travailler de confiance, et qu'une bonne partie des établissements en France sont correctement gérés ; ce n'est pas la majorité qui pose des soucis. Mais, effectivement, quand ce sont des soucis, c'est toujours des établissements de trop. N'empêche qu'il n'y a pas de soucis pour porter tout ça. Par contre, si vous étiez à ma place, pour le faire, vous augmenteriez les impôts ou supprimeriez le soutien à l'USON, vous feriez d'autres choix.

Beaucoup de villes ont fait ces choix avant nous, et je peux vous en donner la liste, et elles ne sont pas pointées à l'index. Même si c'est porté par le privé, il n'y a qu'un responsable, si cela se passe mal ; c'est le maire. Vous imaginez qu'hormis l'intérêt général, j'ai autant intérêt que vous à ce que les personnes accueillies (personnes âgées ou petits enfants) le soient dans les meilleures conditions. Je pense que c'est du dogme que de dire que nous donnons cela à un grand méchant du privé... Oui, le privé est là pour aussi en tirer de l'argent et faire du bénéfice, en vue de pouvoir assumer les investissements et l'entretien, et de mener une bonne gestion des établissements. Ce n'est pas un gros mot. Je considère que l'avenir de nos collectivités passe par le « public-privé », raisonné, maîtrisé, à condition que les collectivités ne perdent pas la main et n'y perdent pas leur âme. C'est la raison pour laquelle nous mettrons en place ce comité de suivi, qui fonctionne très bien, pour y participer systématiquement, avec Martine Mazoyer, pour le Groupe SOS ; on prend en compte nos demandes, et on nous fournit des éléments, quand les choses ne vont pas, et nous avons demandé, avec des délais très précis, de corriger les éléments ayant été constatés, ce qui a été le cas, et ce n'est plus un sujet.

Guillaume Largeron.

M. Largeron –

Merci, Monsieur le Maire.

Je me rappelle qu'au début du mandat, lorsque nous avons transféré la petite enfance du CCAS à la Ville, vous considériez que nous déshabillions alors le CCAS, et vous n'y voyiez aucune pertinence. Au final, nous avons accru la politique petite enfance. Aujourd'hui, nous avons 12 places à vocation à insertion professionnelle qui vont conventionner avec France Travail ; nous avons accru le nombre de places d'accueil ; nous avons accompagné une maison d'assistantes maternelles ; nous accompagnons l'ADAPEI sur une crèche adaptée de 12 places ; nous avons accompagné cette crèche à horaires atypiques. Au final, nous offrons des solutions de garde qui sont adaptées à la vie. Personne n'a les mêmes besoins, et personne n'a les mêmes moyens. Nous adaptons à tout le monde. Nous essayons d'offrir des solutions qui sont adaptées à tout le monde.

Sur la finalité, effectivement, on peut s'interroger sur la privatisation de ce secteur. Effectivement les situations évoquées dans l'ouvrage « Les Ogres » posent problème. Il y a 4 grands groupes, qui représentent entre 1,1 et 1,4 Md€ de chiffre d'affaires, selon un rapport de Matignon qui date de 2021. Oui, effectivement, on a privatisé ce secteur, et, comme toute marchandisation, cela se traduit par une guerre des coûts, une guerre des prix ; c'est vrai. Pour autant, l'État a mis son nez dedans, puisqu'on en est à 21 fermetures administratives de crèches depuis janvier 2024.

Par conséquent, je ne pense pas qu'ils aient intérêt, au niveau des groupes, à vraiment continuer dans des errements. Il y aura forcément une volonté manifeste de leur part de reprendre en main les choses.

À cela s'ajoute le fait que la CAF a financé ou finance le programme à 66 %. Donc, de fait, la CAF va s'intéresser également à la situation. En plus de cela, nous prenons des places dans la crèche, ce qui veut dire que la Ville a un droit de regard, puisque nous prendrons des places et que nous finançons ; si on finance, on peut demander à siéger.

Je comprends vos craintes, je les respecte ; pour autant, je ne peux que vous inciter à avoir confiance dans un rapport partenarial. La confiance n'exclut pas le contrôle. C'est d'ailleurs

pour cela que nous allons chercher à avoir un contrôle dessus. Mais ne partons pas défiants tout de suite ; ce serait une très mauvaise solution.

M. le Maire – Merci, Monsieur l' élu à la petite enfance, pour ces précisions. Effectivement, comme nous avons des berceaux, nous serons forcément impliqués dans le droit de regard de la gestion. J'espère que vous serez rassurés.

Monsieur Derouault.

M. Derouault – M. LARGERON veut faire un bilan de la petite enfance sur Nevers ; il oublie dans son bilan d'autres crèches ou micro-crèches qui existent sur Nevers, qui ne relèvent pas de la municipalité, qui sont du secteur privé. En l'occurrence, on peut se poser des questions sur les modes de gestion, le bien-être des enfants qui sont accueillis. Comme vous l'avez dit, permettez-nous de nous poser des questions sur l'accueil en crèches privées au vu de ce qui se passe déjà à Nevers. Oui, nos crèches publiques sont performantes ; ce n'est pas le terme que vous avez employé, mais je veux bien le dire avec vous. Mais ce n'était pas l'objet de notre question.

M. le Maire – Juste pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, car je n'ai pas tout à fait compris votre formule « ce qui se passe déjà à Nevers » ; aujourd'hui il ne se passe rien de problématique dans les crèches à Nevers ; enfin, vous m'avez compris.

M. Derouault – J'ai parlé du fait de pouvoir se poser des questions.

M. le Maire – Il n'y a rien de problématique dans les crèches à Nevers, qu'elles soient privées, publiques, ou la future crèche atypique, en construction. Je ne voudrais pas qu'on laisse penser qu'il y aurait des problèmes dans les crèches à Nevers, ce n'est pas le cas.

M. Derouault – Moi, je me pose des questions.

M. le Maire – Vous avez le droit, le soir en vous endormant, de vous poser toutes les questions du monde.

M. Derouault – Je suis bien éveillé, Monsieur le Maire.

M. le Maire – On ne va pas se poser des questions sur un équipement qui est seulement créé. On juge le Premier ministre, qui n'a pas encore commencé une seule action. C'est fantastique, en France, tout va très vite.

M. Derouault – Je me pose des questions sur des crèches qui sont déjà existantes à Nevers, voilà, c'est tout.

M. le Maire – Je n'ai pas d'alertes. Et si vous en avez, j'espère que vous utiliserez votre droit d'alerte, et nous en informerez aussitôt.

Arrêtons de créer la suspicion. Les réseaux sociaux créent la suspicion tous les jours sur tout, racontent n'importe quoi, y compris sur la ville de Nevers, mais c'est toujours un peu les mêmes, et, au bout d'un moment, on ne les regarde même plus. Mais arrêtons de créer la suspicion. S'il y a quelque chose, on va agir, et on va prendre attention à cela. Il n'y a rien ; cela ne veut pas dire qu'on ferme les yeux, mais cela veut dire que cela va bien. J'en tire des conclusions ainsi ; c'est peut-être un peu simpliste, mais je pense qu'on est dans une société où,

déjà, tout le monde dit tout et n'importe quoi, accuse tout le monde de tout et de rien, et où on finit par ne plus savoir le vrai du faux.

Je dis simplement aujourd'hui, sauf à ce que l'on me démontre le contraire, qu'il n'y a pas de problèmes dans nos crèches sur la ville de Nevers. Là où malheureusement il y en a eu, ce n'est pas pour cela que c'est la majorité des sites. Ce n'est pas la peine de créer des sentiments...

Franchement, on est sur quelque chose où on pourrait tous se réjouir. Cela a été annoncé par mes lointains prédécesseurs il y a 30 ans, cette crèche vers l'hôpital ; personne n'a été fichu de la faire, à part nous, avec des partenaires. Réjouissons-nous de pouvoir porter cela, alors que nous sommes dans des contraintes financières ; c'est pour cela que la Ville de Nevers a fait confiance à un partenaire privé pour porter l'investissement, pour porter la gestion, dans le cadre d'un bail emphytéotique dans lequel la Ville de Nevers deviendra propriétaire d'un bâtiment en bon état au moment voulu.

Je comprends qu'on se pose des questions, mais je ne comprends pas qu'on alerte la population publiquement sur un problème qui n'existe pas ; je pense qu'il y en a assez à régler comme cela.

Guillaume LARGERON.

M. LARGERON –

Tout à l'heure, Monsieur le Maire, vous disiez que nos structures étaient quasi toutes écolo-crèches ; elles le sont toutes. Nous avons le label pour toutes nos structures.

M. le Maire –

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 26 novembre à 18 h 30, sauf changement, et notamment pour le débat d'orientations budgétaires, où nous allons vous proposer des choix d'orientations importants.

Merci. Merci aux services d'avoir préparé cette session. Bon courage. La séance est levée. Bonne soirée.

*M. le Maire lève la séance à 21 h 10.*

Les secrétaires de séance

Le Maire

*Richard Bartolo*

*Denis Thuriot*

*Sylvie Dupart-Muzerelle*